



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE

1. Contexte macro-économique associé aux évolutions réglementaires liées à la gestion des déchets.....	3
1.1 Loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance verte - 2015.....	3
1.2 Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire -2020.....	4
1.3 La Taxe Générale sur les Activités Polluantes.....	4
1.4 Incertitudes financières	7
2. Prévisions budgétaires 2022	6
2.1 La stratégie financière du Syndicat pour 2022.....	7
2.2 Hypothèses d'évolution des ressources du Sigidurs.....	7
2.2.1 Des recettes de fonctionnement en hausse pour 2022.....	8
2.2.2 Des recettes réelles d'investissement stabilisées pour 2022	10
2.3 Hypothèses d'évolution des dépenses	12
2.3.1 La maîtrise des dépenses de fonctionnement	12
- Pôle Prévention et sensibilisation au tri des déchets.....	12
- Pôle Collecte.....	14
- Pôle Traitement et valorisation.....	17
- Pôle Administration Générale : dépenses du personnel et structuration des effectifs	24
-Focus chapitre 011 : impact TGAP	25
2.3.2 La volonté de poursuivre une politique d'investissement maîtrisée	26
3. Prospective pluriannuelle 2022-2026	29
3.1 Eléments de prospective pluriannuelle	
4. Synthèse	30
5. Annexes.....	31

PREAMBULE :

Le Sigidurs, Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles, est situé à l'Est du département du Val d'Oise (95) et à l'Ouest du département de Seine-et-Marne (77).

Il est compétent pour la prévention et la sensibilisation, la collecte et le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, et, la production d'énergie. Le territoire du Sigidurs compte trois collectivités adhérentes, représentant 59 communes et 417 908 habitants : la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF – 42 communes – 357 396 habitants) située sur les départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne, une partie de la Communauté d'Agglomération Plaine et Vallée (CAPV – 7 communes – 50 430 habitants) et une partie de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF – 10 communes – 10 082 habitants). Sur le périmètre très étendu du syndicat, il existe une très grande disparité de l'habitat, avec un territoire nord semi-rural et un territoire sud urbain très dense.

Pour assurer ses missions, le Sigidurs dispose d'un centre de valorisation énergétique, d'un centre de tri et d'un réseau de 6 déchèteries ainsi qu'un partenariat avec des syndicats limitrophes sur deux déchèteries.

L'année **2021** a été **marquée** par :

- La relance du projet de **la couverture architecturale du Centre de valorisation Énergétique**. En effet, pour rappel, l'état de dégradation des équipements exposés aux intempéries ainsi que les enjeux d'acceptabilité locale et d'amélioration esthétique ont joué un rôle majeur pour relancer ce projet, dont la procédure entamée en 2019, donnant lieu à une consultation restreinte avec négociations, a été déclarée finalement sans suites en février 2020. La nouvelle procédure optée comporte deux grandes phases : le concours qui permet de sélectionner un lauréat sur la base d'un projet, suivi de la conclusion d'un marché en procédure négociée avec le lauréat retenu. L'enveloppe financière de projet est estimée à 16,5 M€ TTC. Selon le planning, le jury devrait se réunir tout au long du 1^{er} semestre 2022 pour sélectionner et auditionner les candidats.
- **Des motifs d'inquiétudes :**
 - Les perspectives des réglementations et ses conséquences : un contexte macro-économique qui vient **impacter** nos dépenses de fonctionnement. En effet, l'application des nouveaux taux de TGAP 2022 continueront d'impacter de manière déterminante notre épargne nette.
 - Des cours de vente des résines plastiques et du papiers / cartons extrêmement fluctuants devraient perdurer en 2022. En effet, le secteur du recyclage est particulièrement dépendant du prix des matières premières. Ainsi, par exemple, le cours du pétrole a un impact non négligeable sur le prix de vente des matières plastiques recyclées. Lorsque le cours du pétrole est bas, les matières recyclées ne sont pas compétitives. Par ailleurs, les prix de revente de l'électricité y sont également très liés.
 - En raison de la crise économique et sociale engendrée par la crise sanitaire relative au Covid19, nous devons rester attentifs aux **difficultés financières de nos EPCI** adhérents et des communes qui les composent. Pour rappel, une convention financière avec la CARPF a été établie pour un étalement de l'appel à participation 2022 pour un montant de – **2 M€**. A confirmer car par le biais d'un avenant fin 2021, la CARPF nous a remboursé le million qui devait être payé de manière différé en 2023.
- **Des satisfactions :**
 - Poursuite de l'étude Biodéchets : l'objectif est de prévenir la production de Biodéchets et développer leur traitement spécifique. Plusieurs scénarios de déploiement ont été proposés et sont en cours d'arbitrage.
 - Accompagnement des restaurants collectifs public en vue de réduire le gaspillage alimentaire.

Ce rapport d'orientations budgétaires porte sur l'exercice 2022 mais également sur les engagements pluriannuels du Syndicat. Il comprend l'ensemble des éléments relatifs aux principaux flux de déchets collectés et traités par le Sigidurs.

Les défis et les choix du mandat pour l'année 2022 :

- La précédente équipe a amorcé des projets d'avenir et d'innovation, comme la chaufferie CSR (Combustible Solide de Récupération) dont a été adopté en 2021 la convention de financement par l'ADEME s'élevant à **8,79 M€**. Pour rappel, le Sigidurs étudie la faisabilité d'une chaufferie CSR depuis 2015. Le Cabinet d'études Merlin a été missionné pour remettre à jour les différentes hypothèses post Covid-19 et les différents montages juridiques ont été étudiés. De plus, plusieurs contacts ont été pris pour présenter le projet à différents interlocuteurs et examiner les possibilités de financement complémentaires : Conseil régional (services déchets, énergie et Europe), ADEME, ANRU, Sous-Préfet à la relance, DSIL, CARPF, CDC Banque des territoires. La possibilité de faire jouer le mécanisme des certificats d'économie d'énergie a également été examinée. Cependant, à ce stade, le projet cumule les difficultés et les incertitudes de manière croissante. De ce fait, l'ensemble des conditions n'étant pas réunies, les travaux relatifs à ce dossier se poursuivent.
 - Par ailleurs, le maintien à un niveau d'excellence de notre incinérateur sera une priorité dans la mesure où la réglementation européenne en la matière (BREF - incinération, meilleures techniques disponibles) évolue drastiquement vers toujours plus de protection de l'environnement et des populations. Bien que le CVE du Sigidurs soit déjà conforme à la majorité des prescriptions, il reste des points d'amélioration. En effet, des travaux de mise en conformité, un comptage des régimes de fonctionnement plus détaillé, une surveillance des impacts du site renforcé et le contrôle régulier des gisements de déchets accueillis seront mis en œuvre dans les prochaines années.
 - De plus, dans le dossier relatif à un équipement de tri des déchets de dimension département, il nous faudra aussi assumer notre rôle moteur (voire de leader) au sein du collectif composé de 6 autres syndicats et communautés d'agglomération. L'enjeu reste de se doter d'un centre de tri aux standards de CITEO, dont dépendent nos soutiens financiers, d'une capacité suffisante pour permettre la prise en charge de l'ensemble des tonnages produits (l'actuel centre de tri du Sigidurs reçoit, pour la deuxième année consécutive, une quantité de déchets supérieure à sa capacité administrative). Une étude territoriale a été mise en place, qui a été subventionnée par l'ADEME et la Région IDF, dont le montant total s'élève à 65 K€.
 - Les études préalables à la construction de la future déchèterie de Gonesse, qui remplacera l'actuelle déchèterie devenue trop exiguë, débiteront en 2022, en parallèle de l'acquisition du terrain par voie de DUP.
 - La prévention occupera une place prépondérante, avec les obligations relatives au tri à la source des Biodéchets à l'horizon de 2024. En effet, la généralisation du tri à la source des Biodéchets à l'ensemble des producteurs de déchets (professionnels, administrations, habitants) est prévue au 31 décembre 2023.
 - L'aménagement des espaces de travail à venir du bâtiment de l'ex CATI : les travaux devraient débiter en 2022.
- ➔ Nous devons donc faire des choix structurants dans les investissements que nous serons amenés à arbitrer au service des communes et de leurs habitants.

Comme énoncé par l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni pour débattre des orientations budgétaires du Sigidurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif 2022 prévu lors de la prochaine séance du 21 mars 2022.

1. Contexte macro-économique associé aux évolutions réglementaires liées à la gestion des déchets

1.1 Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) -2015

La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Les principaux objectifs qui ont été fixés dans ce texte :

- Diminution de 50% des déchets en installation de stockage en 2025 ;
- 65% de recyclage ou de valorisation organique en 2025 ;

En 2022, dans le but de respecter cette réglementation, le Sigidurs va notamment maintenir ses efforts **vers l'amélioration du tri et de la valorisation des déchets** : avec des actions telles que l'étude relative à la collecte séparative et traitement des Biodéchets et l'étude territoriale d'un centre de tri mutualisé

1.2 Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) – 2020

Dans la lignée de la LTECV, la loi AGEC s'articule autour de plusieurs **grandes orientations pour 2022** et notamment **réduire les déchets, entrer dans l'économie circulaire, améliorer la valorisation matière et organique, sortir du plastique jetable et diminuer l'enfouissement**.

La loi AGEC instaure également une obligation de tri pour les entreprises et les établissements publics de sept flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale et plâtre. Le textile s'ajoutera à cette liste en 2025. Le Sigidurs poursuivra les actions engagées, visant à accompagner les établissements de son territoire à la mise en place ou à l'amélioration du tri.

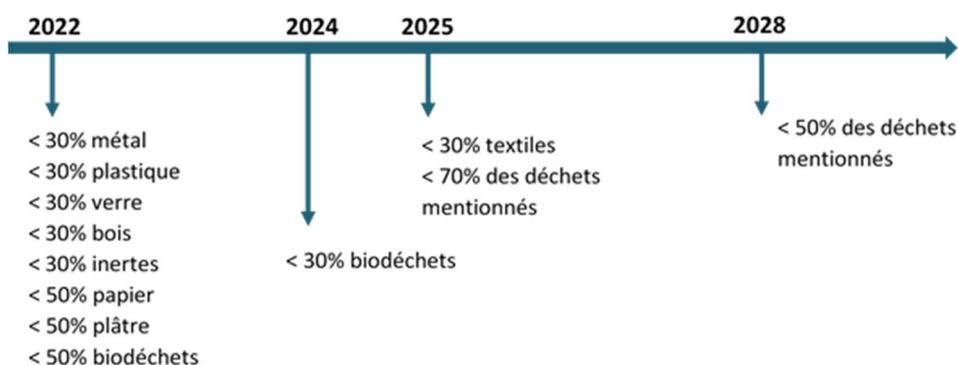
Le tri des Biodéchets est renforcé et devient obligatoire à partir du 1er janvier 2023 pour les établissements produisant plus de 5 tonnes par an, puis, pour tous les producteurs, y compris les ménages, à partir du 31 décembre 2023. Dans cette optique, le Sigidurs poursuit en 2022 une étude relative aux Biodéchets afin de préparer les solutions à mettre en œuvre sur son territoire pour répondre à ses obligations

Le texte prévoit également un objectif de valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025. Cette mesure vise à détourner des tonnages de l'enfouissement. Suite au groupe de travail réalisé en interne du syndicat relatif à la réduction de l'enfouissement, plusieurs actions vont être menées en 2022 en vue d'atteindre cet objectif car d'une part la vente d'électricité, de chaleur et de matériaux génère des recettes non négligeables, mais également pour faire face à cette trajectoire à la hausse de la TGAP.

De nombreuses mesures ont fait l'objet ou doivent prochainement faire l'objet de décret, précisant les modalités d'application de ces textes.

le décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux fixe de nouvelles règles visant à réduire l'enfouissement de déchets valorisables. Ainsi, les producteurs de déchets doivent désormais justifier du respect de leurs obligations de tri (notamment par des caractérisations

de déchets régulières) et les centres d'enfouissement doivent contrôler la nature des déchets reçus. Plusieurs seuils ont été déterminés, à des échéances plus ou moins lointaines :



Les bennes contenant plus que le pourcentage indiqué de déchets valorisables ne seront plus acceptées dans les centres d'enfouissement.

1.3 La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

La TGAP fondée sur le principe du pollueur-payeur, porte sur les tonnages de déchets stockés et incinérés. Selon la loi Finance 2019, la TGAP évolue à la hausse à partir de 2021 **et poursuit une trajectoire exponentielle jusqu'en 2025** comme indiqué dans le calendrier ci-dessous :

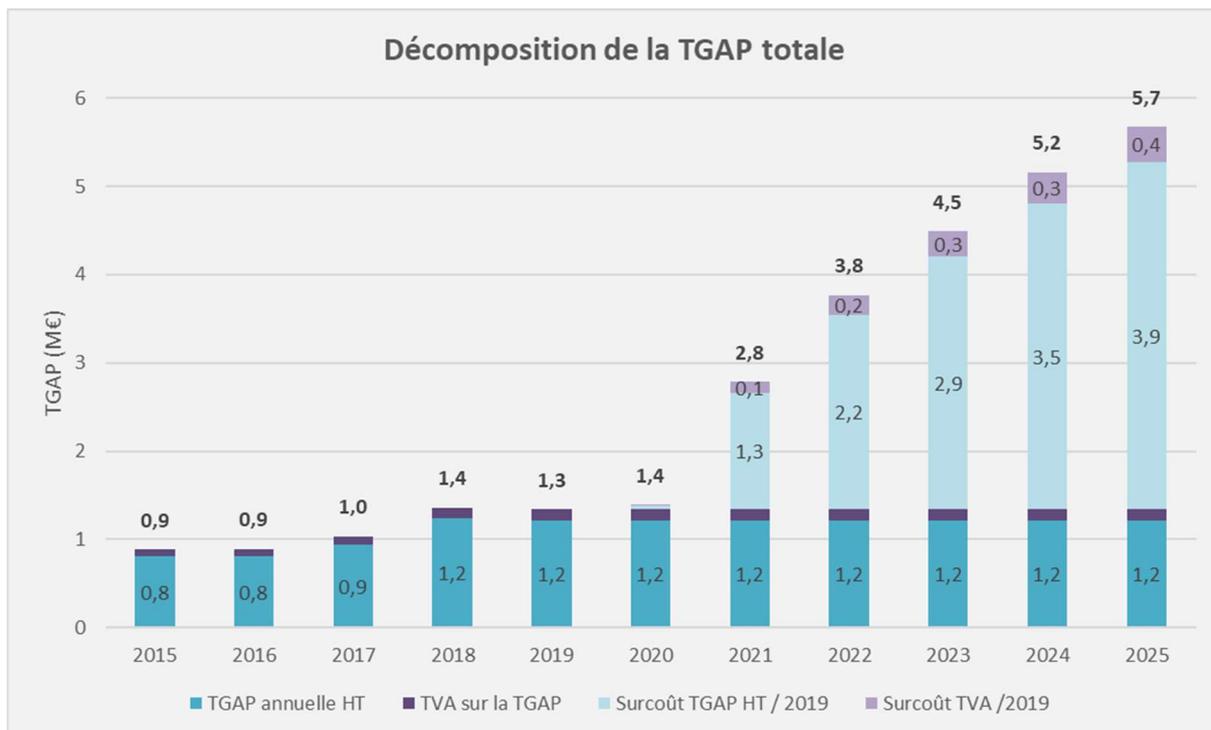
Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025
Tonne stockée (Catégorie D – Installation autorisées relevant à la fois des B & C)	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Tonne incinérée (Catégorie G – Installation relevant à la fois des A, B & C)	3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €

Cette loi prévoit à **partir de 2022** :

- Fiscalité sur l'enfouissement : 40 € contre 30 € en 2021
- Fiscalité sur l'incinération : 11 € contre 8 € en 2021

Simulation de l'impact de la trajectoire TGAP au Sigidurs à tonnage constant :

	Base	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
		€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€
Tonnages enfouis	46 000	17	782 000	18	828 000	30	1 380 000	40	1 840 000	51	2 346 000	58	2 668 000	65	2 990 000
Tonnages incinérés	147 000	3	441 000	3	441 000	8	1 176 000	11	1 617 000	12	1 764 000	14	2 058 000	15	2 205 000
Total annuel HT		1 223 000		1 269 000		2 556 000		3 457 000		4 110 000		4 726 000		5 195 000	
Surcôt annuel HT		0		46 000		1 333 000		2 234 000		2 887 000		3 503 000		3 972 000	
Surcôt annuel TTC		0		50 600		1 466 300		2 457 400		3 175 700		3 853 300		4 369 200	
Surcôt par habitant		- €		0,12 €		3,62 €		6,07 €		7,84 €		9,51 €		10,79 €	



L'augmentation de la TGAP constitue ainsi un réel handicap pour les investissements futurs et remet en cause les évolutions souhaitées et souhaitables pour atteindre un haut niveau de performance environnementale. A l'heure de la modernisation des équipements, de l'efficacité environnementale et de l'économie circulaire, impulsés par les pouvoirs publics, les efforts consentis jusqu'alors pour conserver une capacité d'investissement, serviront à financer de la fiscalité et non des projets structurants.

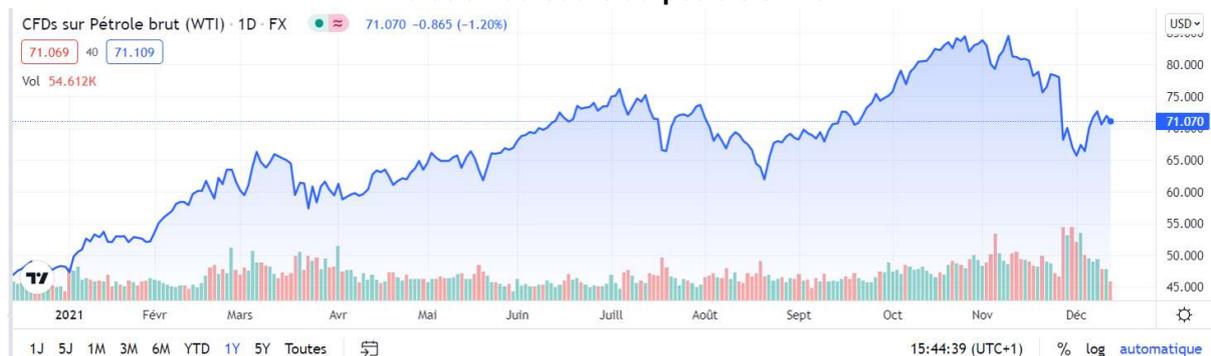
1.4 Incertitudes financières

Au-delà de la fiscalité, d'autres éléments doivent être pris en considération dans les perspectives financières du syndicat :

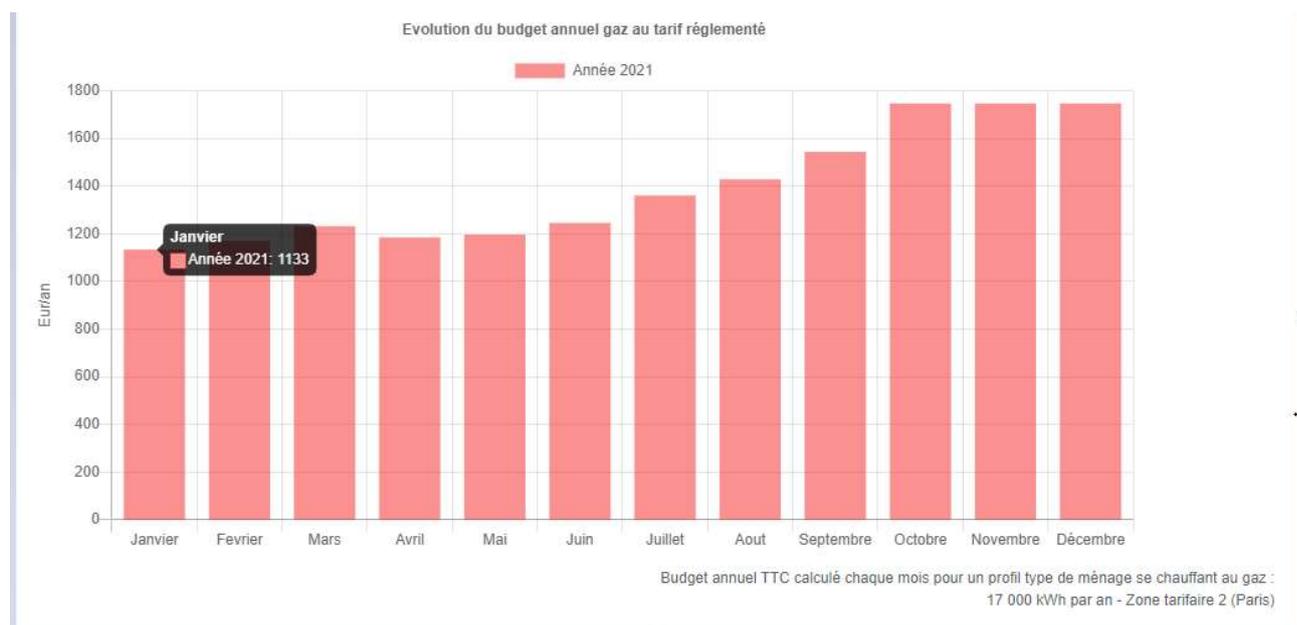
Evolution du cours du pétrole sur 5 ans



Evolution du cours du pétrole en 2021



Après avoir connu une forte baisse en 2020, le prix du baril est reparti à la hausse. Néanmoins, les cours restent fluctuants.



Au 1er septembre 2021, le tarif réglementé du gaz (tarif de référence pour la plupart des fournisseurs de gaz naturel en France) a atteint un record jamais atteint jusqu'alors. Cette évolution des prix du gaz est due à :

- une forte demande de gaz naturel liquéfié en Asie du fait de la reprise des activités industrielles et de bureau ;
- un besoin de remplir les stocks de gaz à l'approche de l'hiver en Europe ;
- des exportations limitées de la part de la Norvège et la Russie, nos principaux fournisseurs.

A priori, les cours du gaz devraient diminuer en 2022. C'est ce que fait savoir la CRE « Les prix de gros du gaz pour les produits futurs indiquent actuellement un maintien de ces niveaux de prix très élevés pendant l'automne 2021 et l'hiver 2021-2022, puis une baisse à partir du printemps et de l'été 2022, avant un retour à la normale pour l'année 2023.

La filière de reprise des fibreux (cartons et papiers) a quant à elle souffert de la diminution de la demande en papier graphique. En 2020, les exutoires ont été saturés et les prix de reprise se sont effondrés, notamment en raison de la fermeture du site de Chapelle Darblay. Néanmoins, la demande est en augmentation sur le flux carton avec le développement de la vente par internet et la livraison à domicile. Les cours remontent également sur les papiers depuis le début de l'année 2021.

Concernant le plastique, 2020 et 2021 sont deux années noires qui resteront gravées dans la mémoire des plasturgistes français comme européens. Caractérisées par de graves pénuries de matériaux et par l'explosion des prix des polymères, les séquelles qu'elles ont laissées derrière elles risquent encore de perturber la filière en 2022. De nombreux signaux laissent en effet penser que les prix du plastique vont continuer à augmenter, ou au moins se maintenir à des niveaux très élevés.

Le tableau ci-dessous présente les principaux flux qui ont un impact significatif sur le montant des recettes de vente matière :

Flux	Moyenne 2020	Moyenne 2021
Cartons (2 catégories : cartonnettes et cartons bruns)	Entre 30 et 50 €/t en fonction de la catégorie	Entre 120 et 140 €/t en fonction de la catégorie
Papiers (2 catégories : journaux magazines et gros de magasin)	Entre 30 et 40 €/t	Entre 70 et 110 €/t
PET	200 €/t	250 €/t
PEHD	100 €/t	160 €/t

Globalement, après une forte baisse en 2020, la tendance est à la hausse pour 2021.

Parallèlement, une légère accalmie sur le marché de l'énergie. En effet, après des semaines de hausse incontrôlée, les cours du gaz semblent plafonner fin 2021. De plus, arrivé à des sommets, le prix de l'électricité amorce, lui, une légère décrue.

Les tensions sont fortes sur les cours du pétrole, du gaz et de l'électricité en raison de la reprise économique et de la demande en énergie, qui tire depuis des mois les prix vers le haut. Mais pour combien de temps ?

Ainsi, les incertitudes financières, les diverses taxes et avantages fiscaux qui vont baisser sur le gazole routier vont inexorablement conduire à une augmentation des prix des prestations.

De plus, la concentration des acteurs (fusion Véolia/Suez, entrée de Paprec au capital de Pizzorno par exemple), peut poser des questions sur la concurrence et les prix à venir.

2. Prévisions budgétaires 2022

2.1 La stratégie financière du Sigidurs pour 2022

L'épargne brut du compte administratif 2020 s'établit à 5,2 M€, en augmentation de 85 % par rapport au CA 2019 (soit + 2,4 M€), et permet de dégager avec les excédents des années précédentes un fond de roulement à 25,5 M€. Ces résultats confirment que les mesures de maîtrise des dépenses de fonctionnement mises en place depuis 2017 et des efforts de gestion significatifs au niveau du plan pluriannuel d'investissement ambitieux ont permis de préserver la santé financière du Sigidurs afin :

- D'une part, de poursuivre le développement des installations et des outils permettant une gestion vertueuse et durable des déchets et la modernisation de l'administration,
- Et d'autres part, de permettre le financement des projets d'investissements propre à renforcer l'esprit de préservation et de valorisation des ressources, dans le respect des principes du développement durable, tout en maîtrisant l'endettement du syndicat (7,8 ans).

Cette stratégie financière sera maintenue en 2022. En effet, au regard du contexte, un cadrage resserré du BP 2022 au niveau des dépenses de fonctionnement s'impose.

En effet, les efforts de gestion pour contenir les dépenses de fonctionnement doivent être accentués car notre autofinancement doit être préservé pour financer un programme d'investissements qui s'accélère. Notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) mis en place s'établit à 84 M€ à partir de 2022 jusqu'en 2026.

2.2 Hypothèses d'évolution des ressources du Syndicat en 2022

- **Les recettes de fonctionnement** : sont en hausse de + 8,04 %, en raison principalement, de la hausse des ventes matières prévues à +1,8 M€ et la vente de chaleur et d'électricité estimée à + 800 K€ (+ 19%), malgré la convention financière établie avec la CARPF, relative à l'étalement partiel de la contribution annuelle pour l'exercice 2022 prévu à -2 M€.
- **Les recettes d'investissement (hors dette)** sont en baisse de - 230 K€ par rapport à 2021 et s'élèvent à 540 K€, principalement liées aux FCTVA

2.2.1 Des recettes de fonctionnement en hausse pour 2022 : + 8,04 %

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des participations versées par les EPCI, des produits des services (ventes matières et énergies), d'autres recettes liées aux pénalités de marchés, à l'activité des services (produits de gestion, remboursement de frais de personnel...).

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	46 092	41 702	43 436	42 351	44 496	1 060	2,44%
PRODUITS DES SERVICES	10 137	8 066	7 517	9 431	11 245	3 728	49,60%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 217	100	931	1 437	319	-613	-65,79%
AUTRES	58	18	41	815	40	-1	-2,44%
RECETTES DE FONCT :	57 505	49 886	51 926	54 033	56 100	4 174	8,04%

Au global, les recettes augmentent de + 4 174 K€ soit +8,04% par rapport à 2021. Les recettes en provenance des produits des services, notamment la vente des énergies sont prévues à la hausse de + 3 728K€ soit + 49,60 %. En effet, le prix du rachat de l'électricité est en hausse.

Concernant le CA 2021 prévisionnel à date, les recettes réelles de fonctionnement perçues sont de l'ordre de **54 M€** soit **+4,06%** (+2,1 M€) par rapport à ce qui étaient budgétées, liées principalement à la flambée du prix de la chaleur constatée au second semestre 2021. A noter également que suite à une hausse inattendue de la cotisation foncière des entreprises, la CARPF est en capacité de verser sa contribution 2021 en

intégralité (35 301 948€), soit ne pas décaler à 2023, le million d'euros dû au titre de l'exercice 2021, qui sera donc titré pour la clôture du CA 2021. Une délibération a été votée au CS du 13/12/2021 en vue d'établir un avenant n°1 à cette convention financière.

- **Dotation et participation en hausse de + 2,44 %**

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
AUTRES GROUPEMENTS	39 482	39 666	39 842	40 796	40 468	626	1,57%
CARPF	33 892	34 088	34 302	35 302	34 589	288	0,84%
CAPV	4 502	4 628	4 574	4 528	4 880	306	6,69%
C3PF	1 088	950	966	966	999	32	3,35%
AUTRES ORGANISMES	6 610	2 036	3 594	1 554	4 028	433	12,06%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :	46 092	41 702	43 436	42 351	44 496	1 060	2,44%

Une hausse de l'appel à contributions des EPCI est estimée à **+ 1,57 %** soit + 626 K€ pour 2022 par rapport à 2021, après **prise en compte des -2M€ pour la CARPF** comme convenu dans la convention financière. A noter que cette augmentation prend en considération l'évolution de la TGAP dont le surcoût est estimé à 2,4 M€, absorbé par les EPCI.

De plus, une hausse des recettes au niveau des autres organismes est prévue à **+12,06%**, notamment d'éco mobilier ainsi que les recettes issues du soutien Citeo.

FOCUS sur les participations :

	PRISE EN COMPTE CONV FIN - 2M € CARPF				
	2019	2020	2021	Estimation 2022	Evol 2021-2022
CARPF	33 892	34 088	35 302	34 589	-2,02%
CAPV	4 502	4 628	4 528	4 880	7,77%
C3PF	1 088	950	966	999	3,35%
PARTICIPATIONS TOTALES	39 482	39 666	40 796	40 468	-0,80%
Evolution Annuelle		0,47%	2,85%	-0,80%	
Nb habitant	410 301	412 176	414 570	417 908	
Prix à l'habitant	96,23	96,24	98,41	96,83	

	SANS PRISE EN COMPTE CONV FIN - 2M € CARPF				
	2019	2020	2021	Estimation 2022	Evol 2021-2022
CARPF	33 892	34 088	35 302	36 589	3,65%
CAPV	4 502	4 628	4 528	4 880	7,77%
C3PF	1 088	950	966	999	3,35%
PARTICIPATIONS TOTALES	39 482	39 666	40 796	42 468	4,10%
Evolution Annuelle		0,47%	2,85%	4,10%	
Nb habitant	410 301	412 176	414 570	417 908	
Prix à l'habitant	96,23	96,24	98,41	101,62	

➔ Avec l'absence de la convention financière, l'appel à la participation de la CARPF serait de 36,6 M€ soit un montant total de participations des EPCI estimé à **42,5 M€** (+ 4,10 % vs 2021)

Pour mémoire, ci-dessous les prix par filière qui ont été votés en 2021 et ceux proposés pour 2022 :

**PRIX 2022 FILIERE COLLECTE :
Aucune modification**

MENAGES	Prix à la tonne collectée 2022	Pour mémoire prix 2021
OM	150,00	150,00
CS	0,00	0,00
Encombrants	190,40	190,40
Déchets végétaux	168,29	168,29
DDM	0,00	0,00

PRIX 2022 FILIERE TRAITEMENT

	MENAGES		SERVICE TECHNIQUE	
	Prix à la tonne traitée 2022	Pour mémoire Prix 2021	Prix à la tonne traitée 2022	Pour mémoire Prix 2021
Usine d'incinération	106,00	103,00	106,00	103,00
Centre de tri	0,00	0,00	0,00	0,00
Encombrants	40,00	30,00	40,00	30,00
Déchets végétaux	30,00	23,02	30,00	26,80
DDM	0,00	0,00	995,95	995,95

Pour faire face à la montée exponentielle de la TGAP depuis 2021, et donc des répercussions financières sur notre budget, le prix à la tonne sera réévalué chaque année, en proportion à la trajectoire de cette taxe.

De ce fait, les prix à la tonne pour la filière traitement ont été réajusté notamment pour l'usine d'incinération et les encombrants. De plus, le prix des déchets verts a été estimé à **30€** car avec le nouveau marché sur le traitement de ce flux, le prix à la tonne a augmenté de **+10,5€** à la tonne (28€ /tonne avec l'ancien marché contre 38,5€/tonne avec le marché actuel dont le prestataire est Valdeve.

Prix à l'habitant :

DECHETERIE

DECHETERIES	Prix unitaire 2022
Part fixe à l'habitant	6,00
En 2021	5,78

Administration Générale

Administration générale	Prix unitaire 2022
Part fixe à l'habitant	4,02
En 2021	4,02

Le prix à l'habitant pour le service déchèterie a également été réévalué pour l'année 2022. Cette hausse de prix s'explique en raison du tonnage des TVNI et TVI issues des déchèteries qui sont également impacté par cette augmentation de la TGAP.

Ci-dessous un récapitulatif des tonnages par filières et EPCI entre BP 2022 et BP 2021 des apports des déchets des ménages et assimilés : **+ 7 297 tonnes** vs tonnages BP 2021

	BP 2022	BP 2021	Evol.
TONNAGES	191 451,72	184 154,52	4%
CARPF	164 306,03	158 489,41	4%
Carpf 95	118 306,89	115 563,62	2%
Carpf 77	45 999,14	42 925,80	7%
CAPV	22 174,68	20 973,86	6%
C3PF	4 971,01	4 691,25	6%

FOCUS déchets des ménages :

	BP 2022	BP 2021	OM		CS		ENCOM		DV		DDS	
			2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
TONNAGES	176 641,88	169 446,42	123 832,68	122 920,56	24 163,97	22 607,53	11 550,05	11 442,45	17 095,18	12 475,88	0,00	0,00
CARPF	150 302,69	144 632,84	108 019,82	107 418,70	19 359,10	17 983,17	9 643,15	9 617,35	13 280,62	9 613,62	0,00	0,00
Carpf 95	107 121,83	104 524,54	81 666,37	81 850,30	12 077,99	11 004,09	6 810,75	6 915,95	6 566,72	4 754,20	0,00	0,00
Carpf 77	43 180,86	40 108,30	26 353,45	25 568,40	7 281,11	6 979,08	2 832,40	2 701,40	6 713,90	4 859,42	0,00	0,00
CAPV	21 511,35	20 272,57	13 409,06	13 011,27	3 738,69	3 649,72	1 618,55	1 534,80	2 745,06	2 076,78	0,00	0,00
C3PF	4 827,84	4 541,02	2 403,81	2 490,60	1 066,18	974,64	288,35	290,30	1 069,50	785,48	0,00	0,00
	4,25%		0,74%		6,88%		0,94%		37,03%		0,00%	
	7 195,46											
CARPF	5 669,85											
CAPV	1 238,79											
C3PF	286,82											

FOCUS déchets des services techniques :

	BP 2022	BP 2021	OM		CS		ENCOM		DV		DDS	
			2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
TONNAGES	14 809,84	14 708,10	561,54	446,53	0,00	0,00	12 539,50	12 900,25	1 708,80	1 284,80	0,00	76,52
CARPF	14 003,34	13 856,58	512,86	366,27	0,00	0,00	12 088,60	12 407,70	1 401,88	1 011,60	0,00	71,01
Carpf 95	11 185,06	11 039,08	510,80	363,31	0,00	0,00	10 009,80	10 197,90	664,46	423,72	0,00	54,15
Carpf 77	2 818,28	2 817,50	2,06	2,96	0,00	0,00	2 078,80	2 209,80	737,42	587,88	0,00	16,86
CAPV	663,33	701,30	46,28	80,26	0,00	0,00	413,75	456,30	203,30	159,22	0,00	5,52
C3PF	143,17	150,23	2,40	0,00	0,00	0,00	37,15	36,25	103,62	113,98	0,00	0,00
	0,69%		25,76%		#DIV/0!		-2,80%		33,00%		-100,00%	
	101,73											
CARPF	146,76											
CAPV	-37,97											
C3PF	-7,06											

- **Produit de service et ventes diverses en hausse de + 49,60 %**

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
VENTES MATIERES	1 850	458	838	3 065	2 615	1 777	212,15%
PRESTATIONS DE SERVICE	8 280	7 607	6 660	6 353	8 568	1 908	28,65%
ENERGIE ELECTRIQUE	1 041	7 442	750	563	950	200	26,67%
ENERGIE THERMIQUE	3 352		4 800	4 806	5 400	600	12,50%
CONVENTION	749	129	110	819	238	128	116,36%
APPORTS TIERS	2 321	36		165	1 980	1 980	
REDEVANCE SAREN	817		1 000			-1 000	-100,00%
AUTRES	7	1	20	13	63	43	221,27%
PRODUITS DES SERVICES	10 137	8 066	7 517	9 431	11 245	3 728	49,60%

Les recettes liées aux autres prestations de services ainsi que les ventes d'énergie et des matériaux sont estimées à la hausse en comparaison à 2021 à hauteur de **+ 3,7 M€**. Ces recettes seront en nettes progrès. En effet, dans la lignée de 2021, les tonnages issus de partenariats, principalement de Terralia/Chèze et marginalement du SYCTOM, permettront de combler le vide de four. D'autres partenariats pourront éventuellement être étudiés selon les opportunités. Pour ces accueils de déchets extérieurs, le coût appliqué suit l'évolution de la TGAP et neutralise son effet dans les finances du Sigidurs.

Les recettes de vente d'énergie et de métaux devraient conserver un haut niveau en 2022.

Pour la valorisation de chaleur, les recettes sont prévues à 5,4 M€. Concernant la valorisation de l'électricité, les recettes devraient augmenter à 950 k€ grâce à des prix plus élevés qu'en 2021.

Les recettes liées à la vente des métaux sont prévues d'être doublées à près de 400 k€ grâce à des tarifs de reprise plus élevés.

Il est prévu également une recette liée à l'application de pénalités à Saren.

Concernant le CA 2021 provisoire, nous pouvons également relever une différence de +2,6 M€ réellement perçus en comparaison au recettes attendues. En effet, comme énoncé auparavant, cet écart s'explique en partie par la vente de chaleur mais aussi un rattrapage des titres non effectués sur la période 2019-2020 relatif aux ventes matières (1,5 M€).

- **Les autres recettes de fonctionnement**

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 217	100	931	1 437	319	-613	-65,79%
AUTRES	58	18	41	815	40	-1	-2,44%
AUTRES RECETTES DE FONCT.	1 276	118	972	2 252	359	-614	-63,12%

Des produits exceptionnels sont prévus pour 359 K€. Ces recettes concernent principalement les pénalités, la reprise des bacs et la refacturation des casses sur nos bornes.

2.2.2 Les recettes réelles d'investissement

- **Les recettes propres**

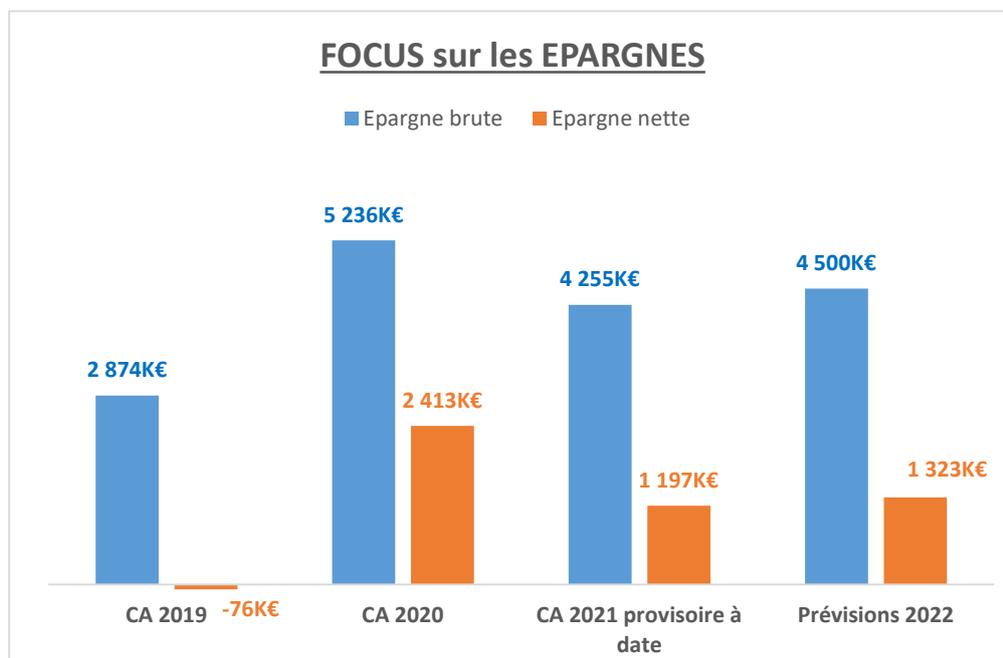
En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	689	416	800	804	570	-230	-28,75%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	608	216	0	0	0	0	
RECETTES D'INVEST :	1 297	632	800	804	570	-230	-28,75%

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), permettant au Sigidurs de récupérer une partie de la TVA (compensation au taux de 16,4 %) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021, est estimé à 570 K€ en baisse de - 230 K€ par rapport à ce qui a été perçu en 2021.

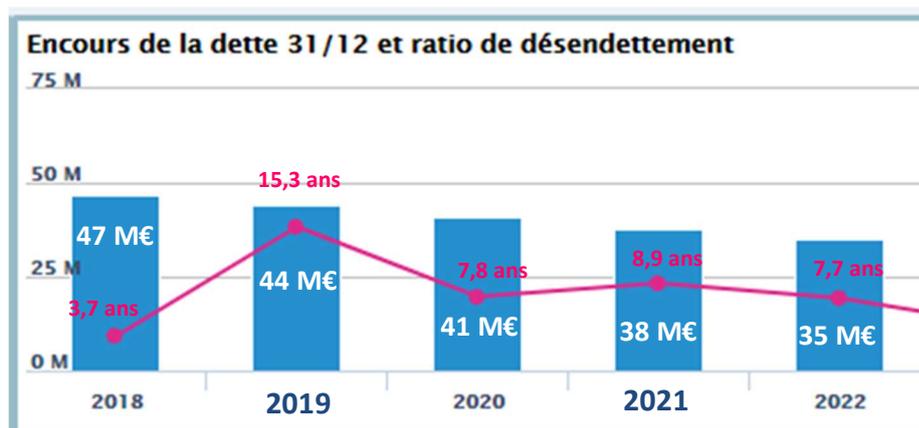
Les subventions d'investissements comprennent les soutiens de l'Ademe pour les travaux, les subventions composteurs.

- L'épargne

Les épargnes dégagées permettent en premier lieu de financer les intérêts de la dette par l'épargne de gestion, qui est un excédent de fonctionnement. Puis, une fois les remboursements de dettes payées, il reste une épargne nette. Cette dernière mesure l'épargne disponible au financement des équipements.



En 2022, en complément des ressources propres, le financement des investissements, au regard de l'estimation des réalisations des dépenses d'investissement hors dette, serait assuré par une épargne brute de l'ordre de **4,5 M€** et après déduction faite du remboursement du capital de la dette (**3,2 M€**) et avant reprise du résultat antérieur, le syndicat dégagerait une **épargne nette positive estimée à + 1,3 M€**.



En 2022, l'encours est estimé à 35 M€. Ainsi, la capacité de désendettement en 2022 est estimée à 7,7 ans. Le montant moyen des annuités de remboursement est de **4,6 M€** soit 1,4 M€ d'intérêts et 3,2 M€ de remboursement du capital de la dette.

2.3 Hypothèses d'évolutions des dépenses en 2022

- **Les dépenses de fonctionnement** : Elles sont en hausse de +3,02% soit +1,7 M€ : liées principalement à l'impact de la hausse de la TGAP mais également une hausse en continue des révisions des prix de nos marchés.
- **Les dépenses d'investissement** (hors dettes) : En baisse de -32,28 % soit – 6 209 K€ par rapport au BP 2021.

2.3.1 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le Sigidurs a pour objectif de poursuivre ses efforts pour stabiliser ses dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 et de se rapprocher davantage au compte administratif qui reflète les réelles dépenses réalisées du syndicat : **60,7 K€**

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
En K€							
CHARGES A CARACTERE GENERALE	47 647	38 006	52 046	45 687	54 115	2 069	3,98%
CHARGES DE PERSONNEL	3 598	3 797	4 181	3 646	4 246	65	1,57%
DEPENSES IMPREVUES	0	0	230	0	250	20	8,70%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	190	186	361	207	416	55	15,35%
CHARGES FINANCIERES	1 864	1 550	1 531	1 059	1 411	-121	-7,90%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	52	337	1	30	-307	-91,11%
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	250	0	250	0	0,00%
DEPENSES DE FONCT.	53 300	43 591	58 936	50 600	60 717	1 782	3,02%

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement à date pour l'année 2021 est de **85,85 %**.

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement totales s'établiraient à **60,7 M€** soit +3,02 % par rapport à 2021. Cette hausse résulte d'une part, par l'évolution de la TGAP qui engendre un surcoût de +1 M€ au syndicat en 2022 par rapport à 2021. Cet impact se situe dans le chapitre des charges à caractère générale. En effet, on constate une évolution de +4,5 M€ en 2022 sur ce chapitre par rapport à 2021. De plus, L'inflation des prix, en particulier le prix des carburants, qui impacte la révision contractuelle des prix, et les prix proposés pour les renouvellements de marchés expliquent l'augmentation de ce chapitre pour 2022.

Au niveau du CA 2021 prévisionnel à date, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à **50,6 M€**. Par déduction, l'exercice 2021 afficherait un excédent de fonctionnement à hauteur de **+ 4,2 M€**.

- Pôle Prévention et sensibilisation au tri des déchets

Le Sigidurs a lancé en 2019 une démarche déterminante pour les années à venir, telle que le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ses actions, comme la réduction à la source, une consommation responsable et le réemploi des objets, mettent en valeur notre engagement en faveur du premier mode de traitement des déchets : la prévention.

Les administrés sont également sensibilisés à la pratique du compostage, du jardin durable et du broyage avec des événements comme la semaine jardin durable qui propose une distribution de compost dans les déchèteries du territoire. Depuis trois ans, il est également proposé le broyage en déchèterie qui permet aux habitants de récupérer du broyat gratuitement afin de développer le paillage. Cette pratique complémentaire à celle du compostage permet de réduire la consommation d'eau en conservant l'humidité du sol et d'utiliser les branchages. Ainsi le jardin ne produit quasiment aucun déchet.

Le geste de tri est une pratique développée dans beaucoup de foyers. Cependant, elle n'est pas systématique dans l'évènementiel malgré la présence de totems et de bacs de tri accessibles au public. Dans cette optique, le Sigidurs a développé des collectes solidaires en partenariat avec des associations à but non-lucratif. Ces opérations permettent d'inciter les usagers à trier leurs emballages et papiers et à participer à une action de solidarité en finançant des projets caritatifs ou humanitaires grâce à leurs gestes.

Aussi, dans un souci de sensibilisation, le Sigidurs propose une communication plus visuelle et tournée vers des supports numériques comme le site web, la diffusion de newsletters ou encore sa présence sur les réseaux sociaux. Une sensibilisation est également proposée par des campagnes visuelles avec l'appui de panneaux, de grandes affiches et de diffusion de communiqués pédagogiques et thématiques.

Pour rappel, en juillet 2021, le service Sensibilisation et Mobilisation des Publics a fusionné avec le service Prévention Etude et Développement. Le budget global du nouveau service Prévention et Sensibilisation (SPS) s'élevait donc au 2nd semestre 2021 à **1 043 500€**.

Les dépenses liées à la prévention et aux tri des déchets ont pour objectif de faire diminuer la production des déchets par habitant et d'améliorer le tri des déchets.

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
	ADMINIST	19	9	100	87	93	-7
BROYAGE	19	16	56	48	33	-23	-41,18%
COMPOSTAGE	100	104	129	108	163	34	26,68%
DOT CARPF	11	358	408	185	0	-408	-100,00%
CONV			50	3	40	-10	-20,00%
DOC			0	0	0	0	0,00%
ETUDES			114	55	78	-36	-31,58%
FOIREBROC	1	6	78	45	49	-29	-37,18%
JARDIN	1	0	1	0	1	0	0,00%
MAINTENANC			1	0	1	0	0,00%
MOYGEN	30		15	7	18	3	20,00%
PRESTATION			3	2	5	2	66,67%
RESERVE					2		
SCOLAIRE	138	47	60	34	91	31	52,61%
SOUTIEN					2	2	
TELETHON	40	30	28	0	20	-8	-28,57%
DEPENSES PREVENTION ET SENSIBILISATION :	359	570	1 043	573	596	-447	-42,84%

En 2022, la baisse de - **42,84 %** soit **-447 K€** par rapport au BP 2021 s'explique principalement par **la fin de l'opération dotation VDF**. On constate cependant de légères augmentations sur certaines opérations notamment pour le compostage d'une part. En effet, une hausse des achats de lombricomposteurs et vers, dans le cadre du défi zéro déchet est prévue ainsi que l'augmentation du prix des matières premières pour la vente de composteurs et développement de ces derniers via le paiement en ligne.

D'autres part, l'opération scolaire a été revue à la hausse pour 2022. En effet, cela s'explique par la reprise complète des interventions scolaires pour l'année 2021/2022. L'année précédente, peu de budget était alloué suite aux différents confinements, les projets scolaires et visites du centre de tri n'étant pas prévus.

On enregistre les augmentations suivantes :

- Pour le marché des interventions d'animateurs en milieu scolaire pour une sensibilisation sur la gestion des déchets, 305 animations et 60 visites du centre de tri sont prévus : 75 000€ (soit +30 000€)
- Pour les transports en bus des écoles au centre de tri, il faut compter en moyenne 450€ par trajet, et une cinquantaine de visites par an. Une augmentation est demandée suite au changement de prestataire, à l'évolution du prix des carburants et à la reprise des visites : 22 500€ (soit +9 500€)

- Pôle Collecte

Le service collecte, c'est environ 12 120 bacs livrés, 172 642 tonnes collectées tous flux confondus sur le territoire en 2021. Par le biais du numéro vert mis en place, environ 47 200 appels ont été traités en 2021. Par ailleurs, le service collecte gère également l'implantation et les nouvelles bornes d'apports volontaires (en moyenne 100 par an), avec 59 centres techniques municipaux (CTM) engagés dans le tri.

Plusieurs marchés sont contractés pour la collecte des points apports volontaire. En effet, le Sigidurs a signé un marché de collecte Nord dont le titulaire du marché est Sepur et collecte sud (OM, CS, DV et EN) avec Véolia, pour une durée de 7 ans (fin de marché en 2025). Deux entités gèrent ce marché :

- Otus pour l'agence du 95
- Aubine pour l'agence du 77

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
CPAP	18 217	15 626	16 435	16 065	16 274	-161	-1%
CPAV	533	791	1 138	890	1 130	-9	-1%
EXCEPTION	106	0	129	69	130	1	1%
MOYGEN	5	9	1	0	2	1	114%
PRESTATION	76	208	240	203	238	-2	-1%
DEPENSES COLLECTE :	18 937	16 634	17 942	17 227	17 773	-170	-1%

Pour les marchés de collecte des points apports volontaire du verre, le territoire Nord a été attribué à Coved et le territoire Sud à Mineris (fin de marché prévue en 2022)

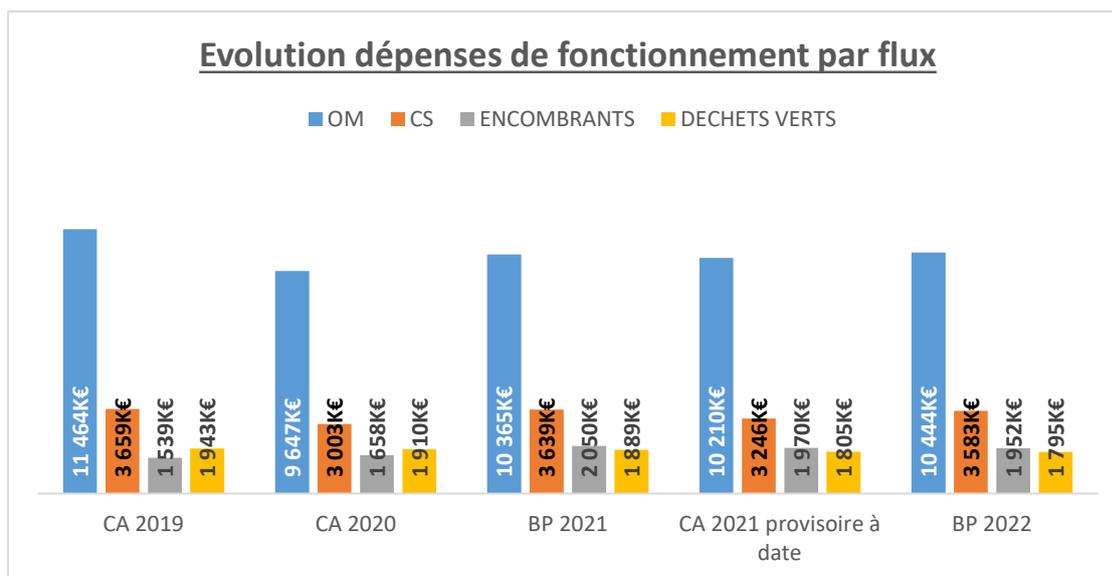
Pour 2022, le budget global de la collecte est en légère baisse de **- 1 % soit - 170 K€**. Cette diminution se justifie principalement par :

- le calcul de la révision des prix 2022 basée sur la révision des prix réellement appliquée en 2021 et qui était en baisse par rapport au prévision budgétaire 2021 ;
- le passage de la TVA à 5,5% au lieu de 10% pour les flux emballages recyclables, déchets végétaux, verre et encombrants ;
- l'application des prix forfaitaires de la 3^{ème} phase des optimisations de collecte pour le marché de collecte contracté sur le territoire sud à la baisse de la révision des prix sur les tarifs forfaitaires en PAP.

Concernant le chiffrage des collectes exceptionnelles (EVENT), l'année 2019 a été pris pour référence car de nombreux événements ont été annulés en 2021 avec la crise sanitaire. Le budget 2022 a, donc, été prévu avec une reprise normal des événements ;

- augmentation du nombre de collectes exceptionnelles en EN sur le marché nord passant de 517 euros TTC en 2021 à 6 546 euros TTC. Ce nouveau montant prend en compte le décalage de la collecte des encombrants du 14 juillet 2022.
- augmentation du nombre de collectes exceptionnelles en OM sur le marché sud passant de 26 200 euros TTC en 2021 à 119 213 euros TTC. Ce montant comprend les collectes supplémentaires pour le ramassage du marché de Claye-Souilly le samedi ainsi que les collectes supplémentaires en déchets végétaux pour la période estivale.

▪ Evolution des dépenses de fonctionnement par flux



	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
OM	11 464	9 647	10 365	10 210	10 444	79	0,76%
CS	3 659	3 003	3 639	3 246	3 583	-56	-1,53%
ENCOMBRANTS	1 539	1 658	2 050	1 970	1 952	-98	-4,78%
DECHETS VERTS	1 943	1 910	1 889	1 805	1 795	-94	-4,99%

Les dépenses pour l'ensemble des flux sont prévues à la baisse pour 2022 en comparaison à 2021 sauf les ordures ménagères.

La collecte des encombrants s'effectue en vrac, selon les fréquences de collecte définies dans le calendrier. Les encombrants correspondent aux déchets volumineux, ne pouvant être collectés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères. Une baisse des dépenses de fonctionnement pour ce flux est prévue de - 4,78% soit -98 K€.

Les déchets végétaux se collectent en bacs : baisse de -4,99% au BP 2022.

Tout comme les ordures ménagères, la collecte sélective se fait par l'intermédiaire de bacs pour le porte à porte, de bornes et de manière exceptionnelle sur des événements tels que les brocantes : baisse de -1,53% par rapport à 2021.

▪ Centres Techniques Municipaux (CTM)

Depuis fin 2018, le Sigidurs a mis en place un service de collecte spécifique permettant de généraliser le tri et de mieux valoriser les déchets issus des CTM du territoire.

Dans ce contexte, le Sigidurs a signé un marché de mise à disposition, de transport et de vidage des bennes des services techniques, alloti en 2 lots relatifs aux zones géographiques : le territoire Nord attribué à la société Ourry et le territoire Sud attribué à la société Derichebourg.

Ce marché est d'une durée de 3 ans, reconductible 2 fois par an soit une date de fin prévue en 2023. Les déchets ciblés sont principalement les encombrants, gravats, déchets végétaux, pneus, papiers et cartons.

Les déchets dangereux spécifiques (DDS) comme les peintures et les solvants sont collectés par le biais d'un marché attribué à OTUS.

L'objectif est de mettre également en place sur une grande partie des services techniques, des filières de valorisation des déchets électriques et électroniques (DEEE), des lampes et néons, ainsi que des piles via les éco-organismes partenaires du Sigidurs.

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
	CPAP	0	0	0	0	0	0
MOYGEN	0	0	0	0	0	0	
TRANSP	892	1 039	940	875	1 015	75	8,02%
DEPENSES CTM :	892	1 039	940	875	1 016	76	8,05%

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux contrats de collecte qui comprennent le transport des déchets de balayage, du tout-venant non incinérables (TVNI) et du tout-venant incinérables (TVI) ainsi que les pneus, les OM des corbeilles de rue, les métaux, les gravats, les déchets végétaux et les cartons. Les DDS sont également inclus dans les dépenses de fonctionnement. Pour 2022, elles sont estimées à la hausse de +8,05% soit + 76K. Cette évolution est justifiée par :

- la réévaluation des tonnages relatifs aux déchets de balayage en augmentation en 2021 ;
- la réévaluation des tonnages relatifs aux déchets valorisables en augmentation sur les CTM en 2021 : gravats, DV. A noter que cette nouvelle répartition aura un impact sur le cout du traitement qui sera impacté à la baisse ;
- la nouvelle gestion du CTM Sarcelles comprenant une nouvelle répartition des flux collectés ;
- l'achat bornes aériennes Aliapur pour la gestion des pneus sur les CTM.

Les 17 autres CTM de notre territoire ne disposent pas de la taille critique pour une installation à l'année de bennes de tri. Néanmoins, des interventions ponctuelles sont mises en œuvre sur demande.

▪ Etude et Gestion des Bornes (EGB)

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
	CPAV	90	350	457	36	218	-240
CPAVBA		104		121	112	9	8,43%
CPAVBE	607	434		594	428	-5	-1,27%
CPAVBSE		4		5	2	-2	-45,71%
DEPENSES EGB :	697	350	999	756	760	-238	-23,87%

Les dépenses de fonctionnement pour la gestion des bornes sont prévues à la baisse en 2022 soit -238 K€ par rapport à 2021. En effet, cela s'explique par plusieurs raisons : d'une part, les lignes budgétaires relatives à la fourniture et à la pose de sondes qu'ainsi qu'au lavage des bornes ont été adaptées en incluant le parc en place ainsi que les nouveaux points d'implantation (uniquement pour 1 campagne en verre et en OM).

De plus, les lignes relatives à la fourniture et à la pose de sondes relatives aux bornes OM et CS ont été retirées pour 2022. En effet, ces flux ne sont plus à équiper.

- Pôle Traitement et valorisation

Les déchets collectés sur les communes du Val d'Oise et de Seine-et-Marne sont traités sur les installations du Sigidurs ou sur les sites des prestataires privés avec lesquels le syndicat est en contrat. Le syndicat est propriétaire d'un centre de valorisation énergétique, d'un centre de tri et de six déchèteries.

Au cours de l'année 2021, une réorganisation des services a été effectuée en regroupant les services valorisation matière et valorisation énergétique en une seule direction « Traitement et Valorisation ».

- Le centre de valorisation énergétique (CVE)

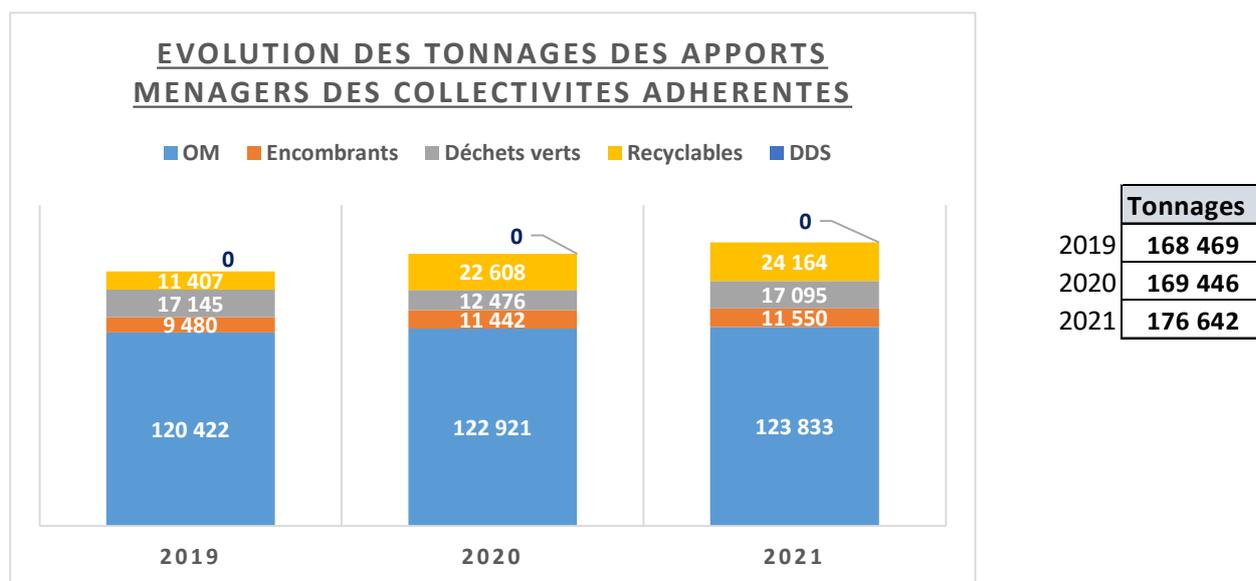
Il permet de traiter les ordures ménagères résiduelles issues des collectivités adhérentes, d'une collectivité cliente, ainsi que les refus de tri issus du centre de tri et du tri des encombrants.

Le CVE est exploité et entretenu depuis 2013 par la société Saren SNC (coentreprise Veolia/IDEX environnement) dans le cadre d'un marché d'exploitation d'une durée maximale de 10 ans avec une date de fin prévue au 31 mai 2023.

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
ACOUSTIQ			4	0	5	1	13,33%
AESN	76	139	120	2	200	80	66,67%
ARCHITEC					93	93	#DIV/0!
AUDIT	70	7	50	0	98	48	96,44%
CARACTER	54		50	0	50	0	0,00%
EXPL	7 086	5 691	7 350	5 438	7 820	470	6,39%
METEO			0	0	0	0	0,00%
MOYGEN		106	7	0	2	-5	-71,43%
OPTIENERG	20	3	100	15	50	-50	-50,00%
SERPESAGE			5	0	3	-3	-50,00%
TGAP	190	513	1 322	1 205	1 966	645	48,80%
TRAIT	4 040	2 195	3 051	2 817	3 394	344	11,26%
TRANSP	318	444	254	377	22	-232	-91,34%
GEOAUCHAU	0	0	15	26	0	-15	-100,00%
RELEVETOPO	0	0	120	16	0	-120	-100,00%
DEPENSES CVE :	11 853	9 099	12 313	9 854	13 704	1 391	11,30%

Les dépenses de fonctionnement estimées pour le BP 2021 pour le CVE augmentent de **+11,30 %** par rapport au BP 2021. Cette hausse est liée à plusieurs variables :

- L'inflation des prix, en particulier le prix des carburants, qui impacte la révision contractuelle des prix, et les prix proposés pour les renouvellements de marchés. Les prix unitaires de traitement des OMr et sous-produits subissent ainsi une hausse de plus de 10%.
- La hausse de la TGAP de 8 à 11€HT/t pour l'incinération, de 30 à 40€HT/t pour l'enfouissement
- Les nouvelles prestations de caractérisation des ordures ménagères (2 caractérisations/an pour 50 k€ HT)
- Les prestations liées au bureau d'études Artelia pour le renouvellement du marché d'exploitation et la mise en conformité liée au BREF incinération
- La baisse prévisionnelle des quantités d'OMr détournées en ISDND lors des arrêts techniques et la mise en balle des OMr durant l'arrêt technique commun de juin (environ 175 k€).



Pour cet exercice 2021, le tonnage traité sur le CVE sera inférieur aux 170 000 tonnes projetées. Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) des collectivités adhérentes suit une tendance légèrement à la hausse, tout comme les refus issus de la collecte sélective. Depuis la fin du mois de janvier, des apports de Terralia/Chèze (groupe Paprec) permettent de compléter le gisement traité. Les tonnages d'OMr en provenance du SYCTOM sont devenus occasionnels.

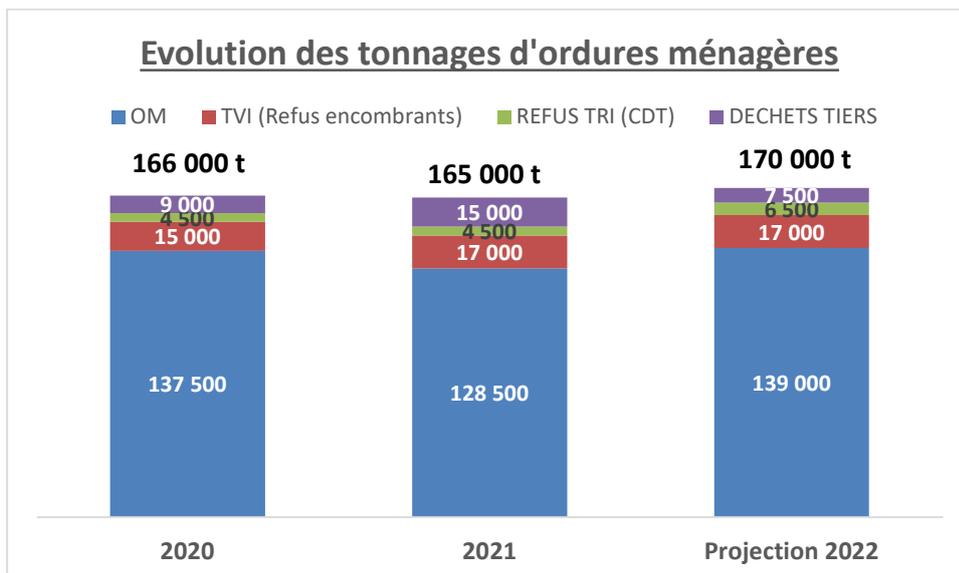
Le CVE a connu plusieurs indisponibilités entraînant des détournements des déchets supérieurs au tonnage autorisé (2 500 tonnes). Une pénalité sera appliquée dans le cadre du marché d'exploitation au prestataire SAREN. Ces indisponibilités ont limité les capacités d'accueil des encombrants incinérables, dont une part significative devra être traitée par élimination.

Au cours de l'année 2021, un essai d'enrubannage (stockage en balles) d'ordures ménagères a été réalisé avec succès.

Suivant les dernières projections, le CVE permettra de traiter environ 160 000 tonnes de déchets en 2021. La production de REFIOM est estimée à 4 000 tonnes et celle de mâchefers à 28 000 tonnes.

Les dépenses liées au GER (Gros Entretien et Renouvellement) par SAREN sont maintenues à un niveau important et ont été revues à la hausse pour tenir compte des dégradations accélérées d'équipements soumis aux intempéries. La refacturation de ces dépenses au Sigidurs est parfois irrégulière, et un gros retard a été accumulé en 2021 pour ce poste budgétaire en raison du changement de toute l'équipe des cadres de Saren.

Deux grands chantiers de modernisation ont été menés en 2021 au CVE, concernant le système de contrôle commande YOKOGAWA (1 M€ TTC) et le système de détection incendie SIEMENS (430 k€ TTC)



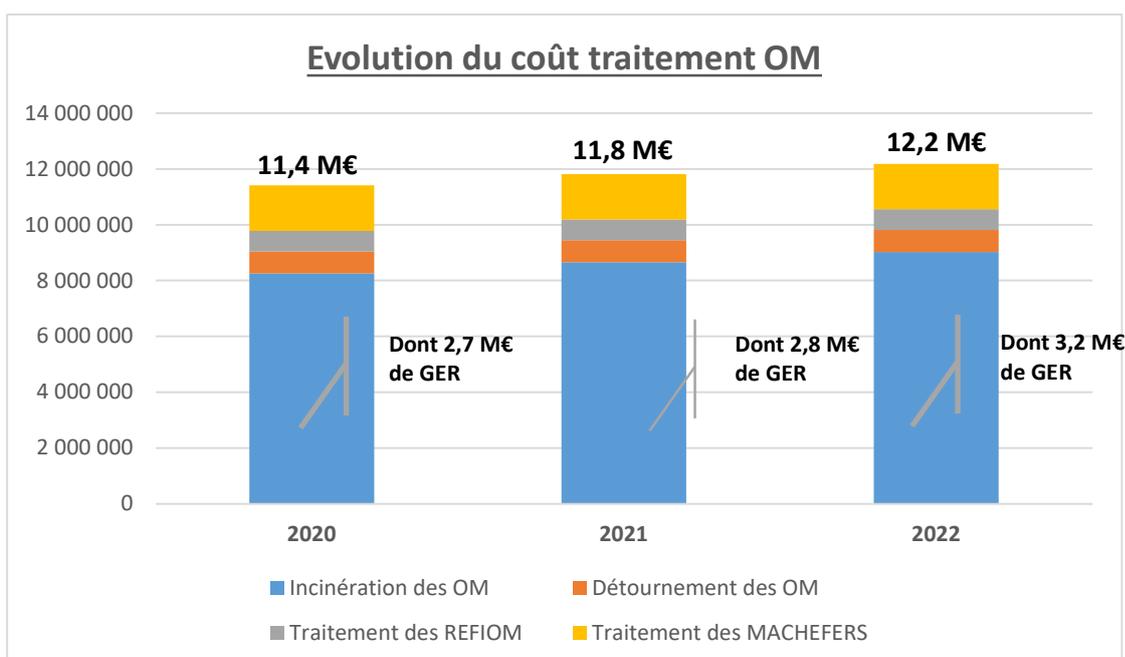
Les quantités de déchets à traiter pour le budget CVE sont dans la continuité des années précédentes, et devraient revenir à un niveau nominal, après une année 2021 quelque peu perturbée.

La prévision de tonnage traité pour 2022 de 170 000 tonnes est répartie comme suit :

- 123 000 tonnes d'OMr provenant de la totalité du territoire du Sigidurs ;
- 16 000 tonnes de déchets ;
- 17 000 tonnes d'encombrants incinérables (Refus de tri encombrants) ;
- 6 500 tonnes de refus de tri (CDT) ;
- 7 500 tonnes issues de déchets d'activités et autres déchets apportés par l'exploitant SAREN.

Les autres tonnages prévisionnels à prendre en charge se répartissent ainsi :

- REFIOm 4 500 tonnes ;
- Mâchefers 30 000 tonnes ;
- Tonnages détournés 2 500 tonnes.



- Centre de tri

Le centre de tri du Sigidurs, situé à Sarcelles, assure le traitement des emballages et des papiers graphiques collectés en mélange. Il permet également de regrouper les collectes du verre issues des bornes du territoire.

A la suite du sinistre de novembre 2020, l'actuel marché d'exploitation dont le prestataire est Generis a été prolongé jusqu'au 31 mars 2022. Un nouveau marché, d'une durée maximale de 6 ans, sera attribué en janvier 2022. Nous espérons grâce à cette remise en concurrence gagner un avantage concurrentiel qui impactera **favorablement** nos charges d'exploitation de cet équipement.

Les quantités de déchets à traiter pour le budget du centre de tri est en augmentation, et ce depuis ces dernières années. Ces évolutions sont dues à l'intégration des communes de la Seine et Marne, ainsi qu'aux opérations de dotation et de communication réalisées dans le cadre des Appels à Projet Citéo.

En 2021, avec l'appel à projet Citéo déployé sur le territoire des communes de Bonneuil, Arnouville, Garges les Gonesse, Gonesse, Villiers Le Bel et Sarcelles, on constate fin 2021, une augmentation des tonnages sur le flux emballages et papiers, qui se poursuivra sur l'année 2022. Concernant le verre, la densification du maillage des bornes d'apport volontaire aura également un impact sur le tonnage collecté.

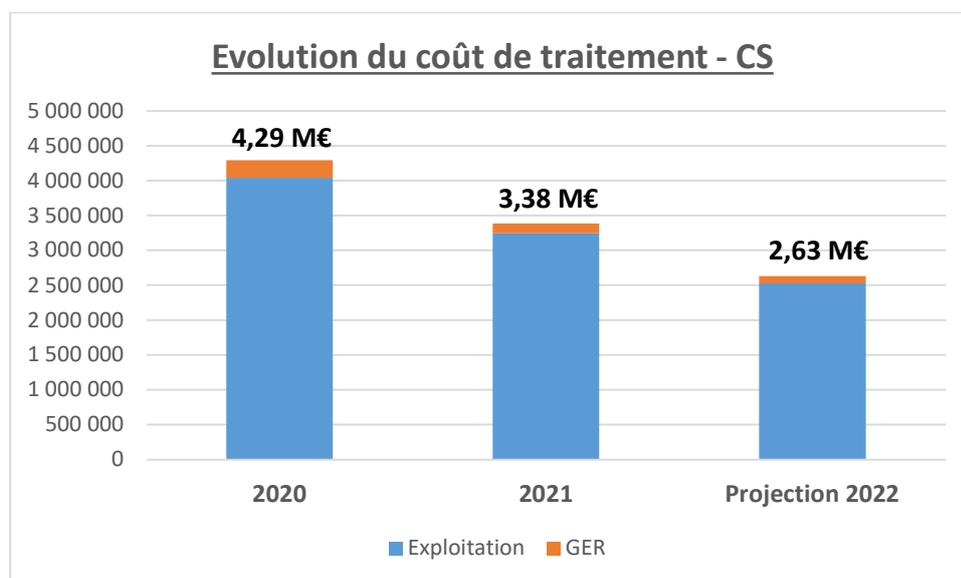
En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
	ETUDES	14		40	13	5	-35
EXPL	1 215	676	1 423	1 149	1 817	394	28%
SOUTIEN	9		20	0	0	-20	-100%
TRAIT	3 628	2 999	4 127	3 244	2 526	-1 601	-39%
DEPENSES CDT :	4 866	3 675	5 610	4 406	4 348	-1 263	-23%

Une baisse générale est prévue pour les dépenses de fonctionnement sur le centre de tri pour – 1 263 K€ soit – 23 %. Cette baisse est principalement dû aux frais de transports.

En revanche, une hausse sur le marché d'exploitation : L'inflation des prix sur le marché actuel d'exploitation du centre de tri est limitée. La hausse est comprise entre + 3% et + 5% en fonction des prix.

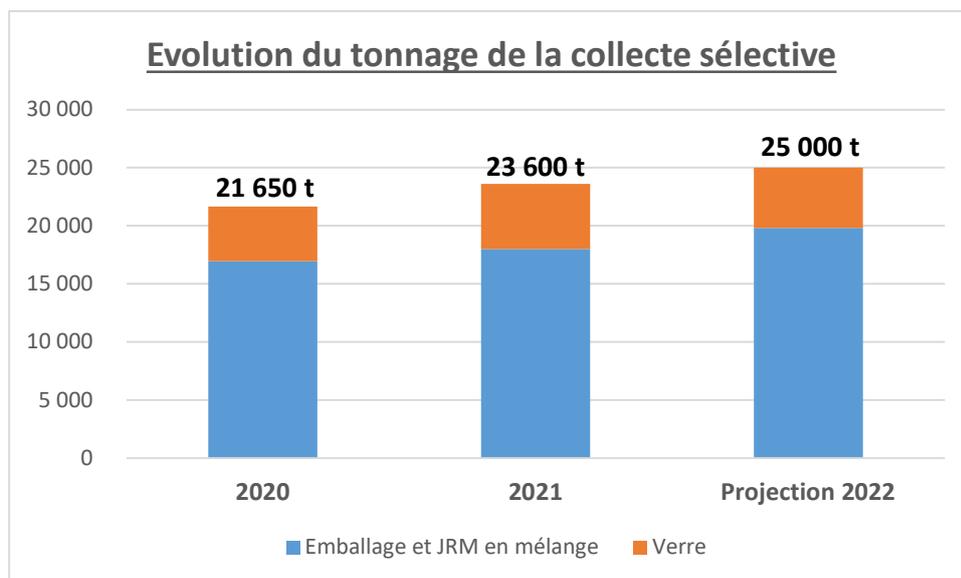
Pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 2022, les prévisions budgétaires tiennent compte des offres remises. Elles pourront être réajustées en fonction de l'offre qui sera retenue.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du coût d'exploitation du centre de tri :



FOCUS sur les tonnages : Les données 2021 sont en **cours de consolidation**

Les graphiques ci-dessous témoignent d'une amélioration constante du geste de tri avec une évolution à la hausse du tonnage



*JRM : Journaux, revues, magazines

Performance de tri kg/hab

	2018	2019	2020
Emballage et papiers	39,30	41,60	44,00
Verre	11,13	11,13	11,13

Pour l'année 2022, le tonnage attendu est estimé à 25 000 tonnes, soit une évolution constante par rapport à 2021. Les tonnages se répartissent comme suit :

- ✓ 19 800 tonnes d'emballages et papiers (augmentation estimée de + 2,3% par rapport à 2021)
- ✓ 5 200 tonnes d'emballages en verre (augmentation estimée de 7,8% par rapport à 2021)
- ✓ 330 tonnes de cartons provenant des déchèteries (tonnage stable)

La capacité technique du centre de tri étant limitée à 18 000 tonnes par an, des tonnages d'emballages et de papiers devront être triés sur un centre de tri extérieur en 2022.

Par ailleurs cette année 2022, sera marquée par la fin marché actuel d'exploitation au 31 mars 2022. La consultation pour le nouveau marché est actuellement en cours et au stade de l'analyse des offres.

- Déchèteries

Le Sigidurs dispose d'un réseau de 6 déchèteries. Les premiers équipements, situés sur les communes de Bouqueval, Gonesse et Sarcelles sont ouverts depuis 2008.

La déchèterie située à Louvres est ouverte depuis le 1er mars 2013.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le Sigidurs a repris l'exploitation des déchèteries situées sur les communes de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory qui appartenaient au Smitom Nord Seine-et-Marne et qui sont désormais sur le territoire du Sigidurs

Pour gérer son réseau de déchèterie, le Sigidurs a contracté un marché ayant pour objet l'exploitation et l'évacuation des déchets réceptionnés vers des sites de valorisation et traitement des déchets. Sur le territoire du Val d'Oise, la société Derichebourg est titulaire de ce marché qui se terminera le 29 juin 2022. Sur le territoire de la Seine-et-Marne, la société Aubine est titulaire du marché portant sur l'exploitation et le transport des bennes vers les sites de traitement.

Pour compléter ce dispositif, le Sigidurs a signé des conventions avec les syndicats suivants :

- Tri-Or pour l'utilisation de sa déchèterie située sur la commune de Viarmes, pour les particuliers de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France ;

- Syndicat Mixte Départemental de l'Oise (SMDO), pour l'utilisation de la déchèterie située sur la commune de Plailly, pour les particuliers des communes de Saint- Witz, Surveilliers, Mauregard, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux et Othis.

Les déchèteries sont réservées aux particuliers résidant sur les communes des collectivités adhérentes au Sigidurs.

Les services techniques communaux, les services publics et les associations situés sur le territoire du syndicat sont également acceptés dans les déchèteries du Sigidurs. Les modalités d'accueil de ces usagers sont définies par des règlements intérieurs distincts.

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
CARACTER	26		25	0	33	8	32,00%
CONTROLE			2	0	2	0	0,00%
CONV			100	108	191	91	90,90%
ETUDES			10	0	47	37	368,00%
EXPL	2 083	1 485	1 268	1 042	1 349	81	6,39%
LOGICIEL			2	1	2	0	12,50%
MAINTENANCE			2	2	3	1	25,00%
PRESTJUR				16	6	6	
TGAP	161	632	1 150	1 306	1 539	389	33,83%
TRAIT	3 282	6 224	3 046	3 154	4 514	1 468	48,19%
TRANSP	1 227	1 513	1 749	1 583	2 228	479	27,39%
VOIRIE			5	0	5	0	0,00%
DECHETERIES	6 779	9 854	7 359	7 212	9 918	2 559	34,78%

L'année 2021 est marquée pour l'antenne déchèteries par une évolution extrêmement importante de l'activité. Cela s'est traduit par une hausse de 42% des fréquentations et de 35 % des tonnages comparativement à 2020.

Cette dynamique n'avait pas pu être anticipée à ce niveau, et les dépenses ont dépassé les prévisions pour certains flux. Par ailleurs, plusieurs prestations ont été mises en place sans que des crédits spécifiques aient

été prévu, comme par exemple le traitement des bouteilles de gaz à partir du mois d'août, la collecte de l'amiante à partir du mois d'octobre.

La hausse du tonnage de tout-venant incinérables a comme l'année passée dépassé les capacités techniques de réception au CVE (lequel a par ailleurs présenté une moindre disponibilité), nécessitant de traiter de manière sous optimale plusieurs milliers de tonnes de ce flux en enfouissement.

Concernant l'exploitation, l'intéressement au titre du marché d'exploitation a été plus important qu'anticipé. Enfin, les frais liés aux conventions d'apport SMDO/Tri-Or pour l'utilisation de leurs déchèteries par les habitants du Sigidurs manquaient au BP 2021, soit un montant de 200 k€ (la forte hausse de 27% concernant les passages sur Tri-Or est liée à rattrapage de 2020 qui comprenait une période de fermeture lors des confinements).

L'année 2022 cumule plusieurs évolutions qui vont impacter le besoin de financement.

Le tonnage accueilli sur les déchèteries pour 2022 est estimé en hausse globale de 9%, avec une hausse plus marquée sur les inertes, les cartons, les métaux et les végétaux, et une baisse de 5% sur les flux tout venant. Cette évolution prévue tient compte d'efforts anticipés des exploitants de déchèteries dans le cadre de la limitation de l'enfouissement et des quantités de plâtre qui pourront être détournées du tout-venant.

On peut noter également que le Sigidurs devra continuer d'assumer les tonnages de la future filière des déchets du bâtiment, dont la mise en place a été repoussée d'un an par le gouvernement.

Les prestations démarrées au cours de l'année 2021 seront réalisées en année pleine : Traitement des bouteilles de gaz 40 000€, collecte de l'amiante 40 000 €, transport des objets de réemploi 8 600 €.

Le nouveau coût de traitement des végétaux (+12€/t), lié au marché démarré en juillet 2021, impacte 5% des tonnages accueillis.

Le nouveau coût de traitement des déchets non valorisables dont le marché démarre en janvier 2022, fait augmenter le coût de 16,5€/t pour 40% des déchets accueillis en déchèteries. La TGAP applicable à ce flux passe de 30 à 40€ HT en 2022. Au global ce flux seul représente une dépense de 4,3M€ pour l'année (soit 40% du budget déchèteries).

Certaines nouvelles prestations vont être mise en place en 2022 : déjantage des pneumatiques, création d'une filière plâtre, refonte de la valorisation du tout-venant avec objectifs de recyclage plus élevés.

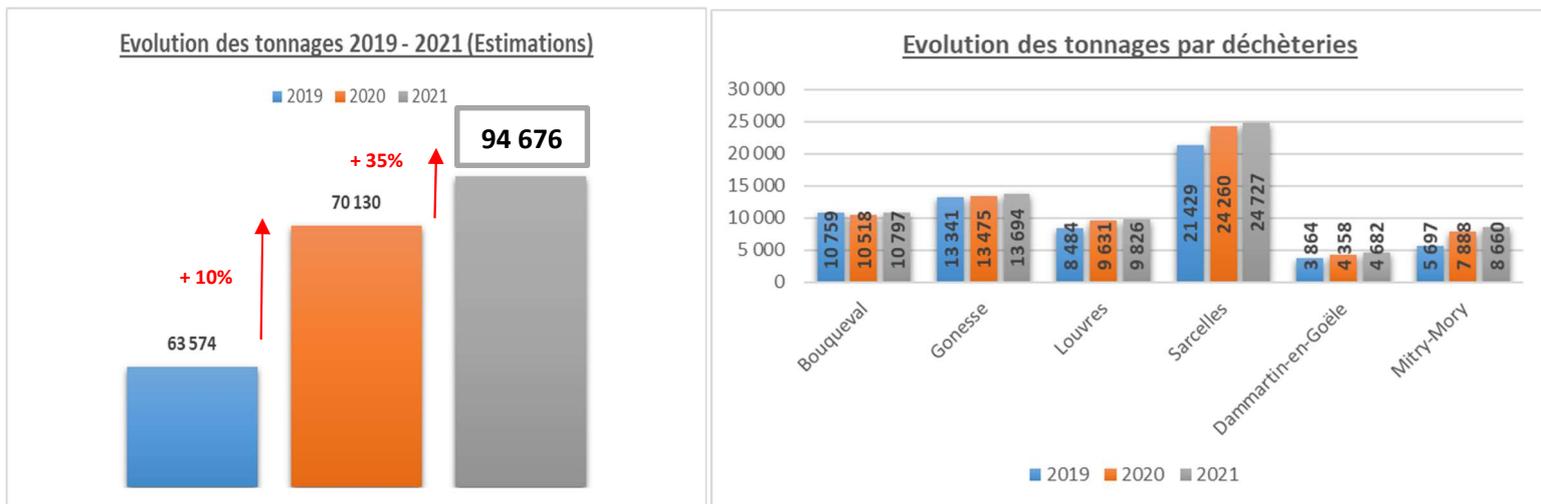
L'inflation du transport des bennes pleines vers les filières de traitement est impactée lourdement par le prix des hydrocarbures, engendrant une révision des prix de + 11%. Les autres révisions de prix sont en moyenne de +5%.

L'année 2022 sera marquée par les renouvellement de marchés au 2e semestre :

- Le marché d'exploitation des déchèteries : l'incertitude sur le niveau de prix qui sera pratiqué a été prise en compte à hauteur de 5% par rapport aux marchés actuels. Des constats d'état des lieux par huissier seront à réaliser à l'occasion de la passation (6k€)
- Le marché de traitement du tout-venant valorisable et inertes, pour lequel un avenant a permis de maintenir les prix pour 6 mois supplémentaires.
- Le tout venant valorisable fera l'objet de plus de tri, et devra trouver des filières de valorisation énergétique complémentaires au CVE. Cela nécessite un budget de 330k€ supplémentaires
- Pour les inertes, des alertes de la filière sur la présence de plâtre menace les modalités de traitement très simples adoptées historiquement. Si un criblage devait être nécessaire, une hausse de 15€/HT/t s'appliquera, soit 700k€ en année pleine.

Une étude spécifique sur l'accueil des artisans en déchèteries sera lancée au premier trimestre 2022, pour un coût estimé à 40k€.

Focus sur les tonnages : évolutions par déchèteries et année (2019 -2021)



Force est de constater que les tonnages réceptionnés continuent d’augmenter : + 35 % pour 2021 par rapport à 2020.

L’estimation des fréquentations pour 2022 est de 205 468 passages.

- Pôle Administration générale

➤ Evolution des dépenses de personnel et structuration des effectifs

En application de l'article de L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du ROB, les principales composantes des dépenses de personnel et la structure globale des effectifs du Sigidurs sont précisées ci-après.

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 598	3 797	4 181	3 646	4 246	65	1,57%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	115	66	129	83	109	-20	-15,45%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	104	114	246	123	247	2	0,67%
DÉPENSES RH :	3 818	3 976	4 555	3 852	4 602	47	1,04%

En 2022, les traitements et charges de personnel du budget primitif (**4,6 M€**) montrent une augmentation contenue à + 47 K€ (soit + 1,04 %) par rapport au BP 2021.

Les dépenses de personnel 2022 intègrent les évolutions suivantes :

- un effet volume avec les divers recrutements tels que celui du Directeur du service Prévention et Sensibilisation ou encore celui à venir d'un ingénieur énergéticien, expliquent notamment l'évolution de la masse salariale pour 2022. Avec la mise en place des comités d'emploi par semestre, le besoin de recrutement dans chaque service sera recensé et arbitré par la Direction.
- un effet GVT estimé à 2% et la poursuite de la mise en place du CIA., suite à la refonte du RIFSEEP.

Par ailleurs, de nombreuses naissances sont également à comptabiliser sur l'année 2022, ce qui explique l'évolution du SFT.

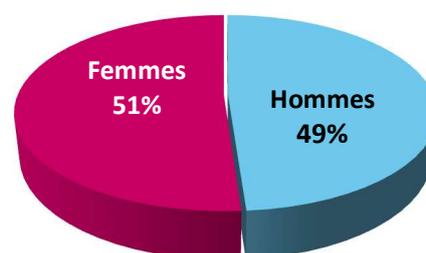
La campagne de revalorisation salariale 2022 est également prise en compte dans le budget de la masse salariale 2022.

Engagée sur la maîtrise de ses dépenses de personnel, le Sigidurs souhaite poursuivre une politique active au profit de la carrière des agents par la mise en place de nouveaux dispositifs tels que la GPEC, un plan de formation et des prestations améliorant la qualité de vie au travail.

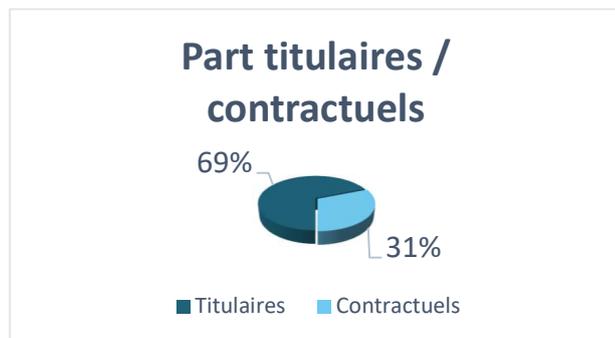
➤ Evolution des effectifs : 2019 - 2021

	2019	2020	2021
Emplois permanents :	86	87	81
Titulaires	58	60	64
Contractuels	28	27	17
Emplois non permanents	3	6	5
Alternants	3	4	3
Stagiaires		2	2
Vacataires			
EFFECTIF TOTAL	89	93	86

Part hommes / femmes des agents du Sigidurs



Emplois permanents :	2019	2020	2021	Evol. 2021/2020
Titulaires	58	63	64	2%
Catégorie A	4	4	4	0%
Catégorie B	5	5	5	0%
Catégorie C	49	54	55	2%
Contractuels	29	18	17	-6%
Catégorie A	6	6	6	0%
Catégorie B	3	0	0	0%
Catégorie C	20	12	11	-8%



➤ **Focus chapitre 011 : Impact de la TGAP sur le budget 2022**

Les services concernés par la trajectoire de la TGAP à la hausse en 2021 sont le service valorisation énergétiques et le service valorisation matières :

En K€	2020	2021	PROJECTION 2022	Evol 2022/2021
Incinération	649	1 205	1 966	761
Enfouissement	934	1 972	2 100	128
TOTAL TGAP	1 583	3 177	4 066	889

Cette augmentation de la TGAP en 2022 pour l'incinération et l'enfouissement engendre un surcoût des dépenses de fonctionnement de + **2,4M€** inscrit au BP 2022 par rapport à 2020.

2.3.2 La volonté de poursuivre une politique d'investissement maîtrisée

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
EMPRUNT ET DETTES	2 950	2 823	3 059	3 052	3 177	119	3,89%
IMMOBILISATION INCORPORELLE	96	213	407	133	1 674	1 267	311,23%
IMMOBILISATION EN COURS	2 976	4 607	14 519	5 545	7 857	-6 662	-45,89%
IMMOBILISATION CORPORELLE	87	152	1 252	855	319	-933	-74,50%
DEPENSES INVEST :	6 108	7 795	19 237	9 586	13 028	-6 209	-32,28%

Une baisse des dépenses d'investissement brute a été prévue au BP 2022. En effet, cette diminution concerne principalement le montant budgété pour les immobilisations en cours qui est de **-6,6M€** en 2022. Cela est lié à la fin des travaux du bâtiment 20, rue de l'escouvrier et l'achat de bacs pour l'opération dotation EXVDF.

Les dépenses d'investissement avec la dette sont estimées au BP 2022 à 13 M€ contre 19 M€ en 2021 soit -32,28 %.

En 2021, le syndicat a dépensé réellement **6,5 M€** (hors dettes) en investissement : notamment les restes à réaliser 2020 à hauteur de **4,1 M€** concernant les travaux du 20 escouvrier et la dotation des bacs pour l'ex Val de France et le reste lié aux achats de bacs, bornes. En incluant la dette (**3,1M€**), les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à **9,6 M€**. Force est de constater le manque de recettes dans cette section, ce qui engendrerait un déficit d'investissement estimé à date à **-8 M€ au CA 2021**.

FOCUS des dépenses d'investissement au sein des services métiers :

En K€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire à date	BP 2022	BP 2022/2021 en valeur	BP 2022/2021 en %
Pôle COLLECTE	1 901	2 639	6 175	4 303	3 400	-2 776	-44,95%
MOYGEN	0	0	0	0	20	20	
CPAVBA	0	0	638	639	317	-321	-50,33%
CPAVBE	1 084	1 073	1 200	599	1 978	778	64,83%
CPAP	714	585	680	633	950	270	39,71%
ENTREPRISE	0	58	90	63	120	30	33,33%
FOIREBROC	12	0	15	3	15	0	0,00%
DOTVDF	90	924	3 553	2 366	0	-3 553	-100,00%
Pôle TRAITEMENT ET VALORISATION	338	688	5 971	2 143	4 891	-1 080	-18,09%
TRAMELTECH CDT	29	63	1 034	357	1 870	836	80,85%
BENNES	0	0	151	36	207	56	37,09%
SIGNALETIQ	0	3	90	47	46	-44	-48,56%
ARCHITEC	0	147	143	37	831	688	479,65%
CSR	0	0	7	7	0	-7	-100,00%
BREF	0	0	61	1	616	556	915,92%
HYDROGENE	0	0	0	0	80	80	
STOCK	0	0	90	29	30	-60	-66,67%
TRAMELTECH CVE	148	330	1 237	576	540	-697	-56,35%
UPGSNCC	0	34	1 579	987	71	-1 509	-95,51%
DECH	0	0	319	68	219	-100	-31,35%
GONESSE2	0	0	1 250	0	370	-880	-70,40%
USINE	11	0	10	0	10	0	0,00%
MATERIEL TECHNIQUE	150	111	0	0	0	0	
Pôle ADMINISTRATION GENERALE	906	1 512	3 897	1 680	838	-3 059	-78,50%
20ESC	127	961	2 695	1 501	89	-2 605	-96,68%
31ESC	0	0	0	0	419	419	
35ESC	0	0	600	0	25	-575	-95,83%
CATI	500	4	266	50	0	-266	-100,00%
DIVERSEQPT	0	0	0	0	24	24	
PARCAUTO	192	0	0	0	50	50	
SIEGE	0	506	121	35	143	22	18,18%
EQUIPTINFO	72	0	99	52	56	-42	-43,04%
CAMPAGNE	10	40	9	3	15	6	64,64%
NUMERIQUE	0	0	8	7	2	-6	-75,00%
MOYGEN	5	2	9	0	4	-5	-55,56%
ETUDES	0	0	90	31	10	-80	-88,89%
DEPENSES INVEST hors dette :	3 145	4 839	16 043	8 126	9 128	-6 915	-43,10%

Une baisse des dépenses en investissement **pour les directions opérationnelles** est prévue en 2022 pour un montant de – 6 915 K€ soit - 43,10% par rapport à 2021, notamment sur le pôle collecte (- 2,8 M€) et sur le pôle administration générale (- 3,1 M€)

Concernant le pôle Collecte : Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2022 est estimé à 3,4 M€, réparti comme suit :

- l'achat de 263 bornes enterrées pour l'année 2022 (121 OM, 104 CS et 38 verre) et 32 bornes aériennes
- l'achat de 30 bornes caméléons dans le cadre du renouvellement du parc de bornes vieillissante sur Gonesse – secteur Fauconnière
- l'achat de bornes aériennes OM et CS en métal pour finaliser les projets sur Villiers-le-Bel et Sarcelles ainsi qu'un stock en cas de casse de bornes enterrées/Travaux (52 080 euros TTC en BA CS pour 2022 contre 21 000 euros TTC en 2021 ; 63 288,12 euros TTC en BA OM pour 2022 contre 31700 euros TTC en 2021)
- l'achat de 5 bornes aériennes carton pour les CTM
- Plan CITEO : 208 551,30 euros de subvention ont été déduits du budget EGB. Cela comprend notamment :
 - l'achat de 70 BA verre
 - l'achat de signalétiques verre pour le parc de l'ex-VDF

Concernant le pôle Traitement et valorisation : des dépenses sont prévues au niveau du centre de valorisation énergétique : Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2022 est estimé à 3,084M€ réparti comme suit :

- Frais d'études habillage architectural (AMO + indemnisation jury concours) : 100 k€
- Maîtrise d'œuvre couverture architectural : 1600 k€
- Relevés complémentaires habillage architectural : 154 k€
- Frais d'études projet hydrogène : 60 k€
- Frais d'études insonorisation CVE : 105 k€
- Travaux insonorisation CVE : 285 k€
- Audit Artélia adaptation CVE BREF incinération : 76k€
- Travaux de mise en conformité du BREF incinération : 540k€
- Etudes projet chaufferie CSR : 50 k€
- Complément de stock de pièces détachées : 30 k€
- Sécurisation incendie du CVE et AMO : 55 k€
- Automates de contrôles : 51 k€
- Aménagements divers : 166 k€ (Amélioration de circulation, diverses améliorations techniques, câblages, ...)

Des dépenses sont également prévues au niveau du centre de tri : le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2022 est estimé à 2,1 M€ réparti comme suit :

- Montant du Gros Entretien Renouveau : 340 000€
- Travaux de sécurité incendie : 1 760 000€
- Travaux de modernisation du système informatique : 180 000€
- Travaux de sécurité et d'amélioration, nouvelle disposition prévue dans le marché d'exploitation du centre de tri qui prendra effet le 1er avril 2022.

Concernant le pôle Administration générale :

En 2021, l'ensemble des travaux a été réalisées pour le bâtiment du 20, comprenant les équipements, l'installation de l'alarme et le mobilier.

Pour 2022, le syndicat devrait être propriétaire du terrain DOUS. Le service des domaines a estimé la valeur vénale de la parcelle à 1 017 000 €.

Le prix sera fixé par le juge, au regard des arguments des parties.

Puis concernant l'administration générale, des dépenses d'investissements sont estimées en 2022 concernant les sujets suivants :

- **Au siège : 153 K€**
 - Changement équipement réseau : 63 K€
 - Evolution serveurs : 33 K€
 - Laboratoire informatique : 15 K€
 - Réaménagement et mobilier : 42 K€

- **Equipement informatique : 57 K€**
 - Acquisition matériel informatique : 50 K€
 - Contrôle d'accès : 7 K€

3. Prospective pluriannuelle 2021-2025

La prospective financière en investissement a été déterminée à partir de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) (hors dépenses liées à la dette) qui a été cartographiée en fonction des stades d'avancement des opérations et projets, du caractère spécifique et structurel des projets afin d'évaluer la rigidité des dépenses ou les capacités de lissage.

Le PPI a été complété par les services concernés et la prospective du Syndicat s'établit de la manière suivante

En K€

Service	Projets	Coût total	Réalisations antérieures	2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions < N+5
TOTAL CVE		85 094	359	50	1 780	1 050	6 700	33 130	42 025
	Habillage Cve	16 475	75		100	200	3 200	7 500	5 400
	Création Chaufferie Csr	44 850	25		100		2 750	8 050	33 925
	Raccordement Sivlbg	3 540	200	0			100	3 240	0
	Déviation Réseau Es Sarcelles Energies	1 425	25				100	1 100	200
	Remplacement Réseau Sarcelles Energies	3 290	0	0			50	3 240	0
	Autres	15 514	34	50	1 580	850	500	10 000	2 500
TOTAL DECHETERIE		4 900	0	100	100	550	3 850	150	150
	Renouveau Du Parc De Benues (Benues Réformées Mises En Place En 2008 Et 2013)	800		100	100	150	150	150	150
	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300				400	900		
	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchèterie	2 800					2 800		
TOTAL TECHNIQUES		7 163	0	2 830	2 358	1 900	75	0	0
	Travaux D'Aménage ment Du 20Esc + Sps	2 600		600	2 000				
	Travaux De Réaménagement Du Cati	2 103			128	1 900	75		
	Dotation Val De France	2 100		2 100					
	Autres	360	0	130	230	0	0	0	0
TOTAL INFORMATIQUE		688	148	136	100	99	0	100	105
TOTAL COMMUNICATION		25	1	24		0	0	0	0
TOTAL GENERAL		97 870	508	3 140	4 338	3 599	10 625	33 380	42 280

En 2022, le montant « Autres » inscrits pour le CVE (850 K€), correspond aux dépenses prévues pour l'implantation De Ramoneurs Micro Explosifs (300 K€), mise en conformité BREF (400 K€) et les travaux d'insonorisation usine (150 K€).

Plusieurs scénarios ont été analysés au cours de l'année 2021 concernant la prospective. La construction des différents scénarios se base sur plusieurs hypothèses qui peuvent varier selon l'orientation souhaitée du Syndicat :

- ✓ Seuil plancher du fond de roulement estimé à 5M€
- ✓ Mise en œuvre des projets liés au CSR (avec projets connexes : 52,55 M€ HT)
- ✓ Lissage des autres projets d'investissement du PPI
- ✓ 3% d'augmentation des dépenses de fonctionnement (prise en compte de la TGAP à la hausse dès 2021)

Les données des scénarios envisagés sont en cours d'arbitrage, avec pour objectif principal une priorisation des projets à entreprendre au cours du mandat.

4. Synthèse

Telles sont les orientations à partir desquelles le Conseil Syndical est appelé à débattre.

Ces orientations traduisent la poursuite de la stratégie financière du Sigidurs dont la pertinence peut être saluée au regard de l'excédent de trésorerie dont bénéficie le syndicat.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement sera primordiale en 2022 au regard des prévisions instables du contexte de la croissance économique. En effet, les prix des reprises des matériaux issus du tri (papiers cartons, plastiques, métaux) s'envolent atteignant pour certains des niveaux jamais connus. Egalement, sur les prix de vente de chaleur. Des prix très hauts mais jusqu'à quand ?

De plus, l'impact de la TGAP est déterminant sur les dépenses de fonctionnement qui viennent alourdir le budget malgré les efforts faits par l'ensemble des services en interne. En effet, de 1,2M€ en 2020, nous allons devoir contribuer à hauteur de 4,1M€ en 2022, jusqu'à 5,4 M€ en 2025, avec l'application des nouveaux taux de TGAP. Cette fiscalité plus prégnante voire handicapante au fil des années aura une répercussion sur les choix des investissements, avec une hiérarchisation sur le déploiement des projets au cours du mandat. Par ailleurs, le PLF 2022 n'acte aucune avancée notable pour pallier l'insuffisance de moyens à laquelle se heurte l'action des collectivités locales en faveur de la transition écologique.

Pour rappel, l'année 2021 a été marquée par la mise en place d'une baisse de la TVA à 5,5% sur les opérations de recyclage visant à encourager d'une part les comportements vertueux des collectivités territoriales dans ce domaine mais aussi d'autre part, de compenser cette hausse de la TGAP. Force est de constater que les « économies » induites par les prestations qualifiées d'économie circulaire restent très marginales (50K€) et de loin pouvant dédommager le surcoût de la TGAP. De plus, la complexité du champ d'application de ce nouveau taux avec des offres « composites » sur une prestation réduit les marges de manœuvre du syndicat.

L'année 2021 a été marquée par un rebond de l'activité, après une année complexe confrontée à une crise sanitaire sans précédent. En effet, face à la pandémie, plusieurs prestations ont été annulées soit reportées notamment au niveau de la prévention et sensibilisation, alors qu'en 2021 une reprise de ces opérations a été constatée.

D'autre part, en 2021, un rebond de l'investissement lié à la finalisation de multiples projets : aboutissement de l'opération de dotation et de sensibilisation menée sur les 6 communes de l'ex-Val de France, ensemble des travaux réalisés sur le bâtiment du 20, réaménagement du siège.

De plus, toujours dans l'optique de la maîtrise de nos finances et dans une perspective d'économie circulaire, plusieurs groupes de travail ont été amorcés : réduction de l'enfouissement, étude Biodechets, étude territoriale, qui seront poursuivis tout au long de l'année 2022.

Puis en fin d'année, il y a eu une fuite d'ammoniac du Centre de Valorisation Énergétique : une gestion de crise relevée avec succès par le syndicat.

L'année 2022 sera assurément dans la continuité de l'année 2021 : conserver un service de qualité tout en préservant une maîtrise de nos dépenses, avec la recherche en continu d'améliorations notamment sur deux thématiques prépondérantes pour cette période :

- La réduction des quantités de déchets produites sur notre territoire ;
- La réduction de l'enfouissement des déchets, avec la mise en place de plans d'actions pour chaque flux enfouis.

Ainsi, les outils de pilotage dont la matrice des coûts seront primordiaux afin de comprendre les coûts de nos services et leurs évolutions et donc identifier les pistes d'optimisations. Un axe sur l'évaluation de nos actions sera également mis en exergue en 2022.

Le syndicat poursuivra par ailleurs, les projets inscrits au PPI, en respectant l'équilibre de la trésorerie et contenant son endettement :

- Taux d'épargne brut : 7,96 % (4,5 M€)
- Capacité de désendettement : 7,7 ans

Un situation financière maîtrisée par le Sigidurs permet de stabiliser les coûts unitaires par habitant :

- Prévention : 1,07 € en 2022 contre 1,89 € en 2021
- Collecte : 60,22 € en 2022 contre 66,63 € en 2021
- Traitement : 105,02 € en 2022 contre 89,71 € en 2021
- Coût GLOBAL : **166,31 €** en 2022 contre 158,23 € en 2021

5. Annexes

1/ Etat de la dette

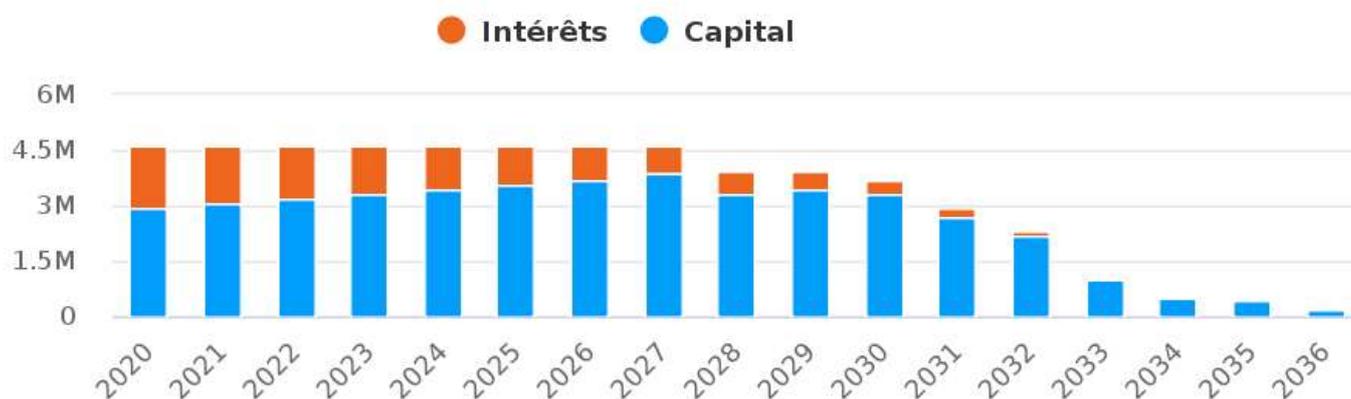
En 2021, le montant prévisionnel des annuités de remboursement de la dette (intérêt + capital) s'élève à 4,634 M€, représentant une participation de 11,18 € par habitant.

Aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les investissements de l'année 2021. **Aucun emprunt à souscrire en vue des prévisions budgétaires 2022.** Le dernier emprunt contracté date de 2012.

Pour 2022, le montant des annuités de remboursement demeure quasi constant à 4,635 M€ soit une participation à l'habitant de 11,18 €.

Le montant du capital restant dû au début de l'exercice 2022 se chiffre à 36,641 M€, soit un endettement de 88 € par habitant.

12 emprunts demeurent, tous à taux fixe (taux moyen de 3,87 %).



2/ Ratio clés

▪ Coût à l'habitant

Ci-dessous le coût à l'habitant par compétence pour l'année 2022. Les coûts prennent en compte la totalité des dépenses toutes sections confondues liées à la compétence (hors recettes).

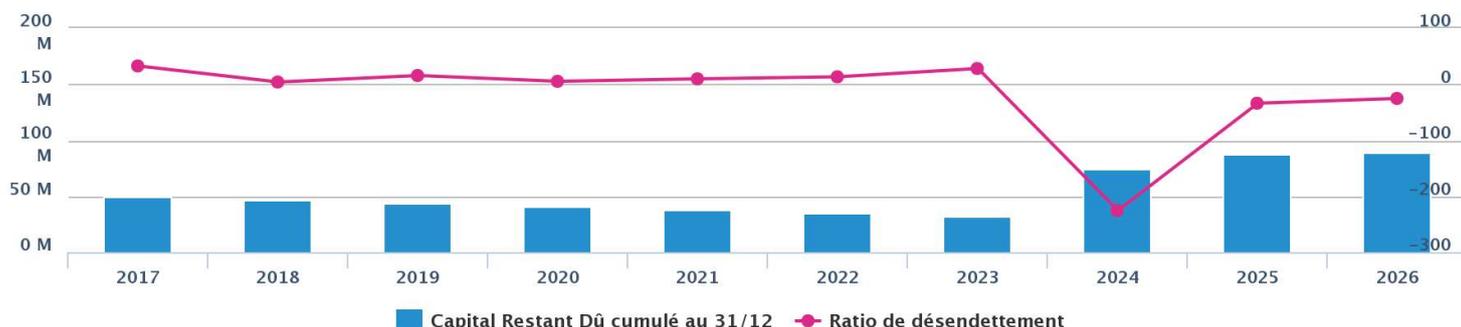
	COUT A L'HABITANT		
	2020	2021	2022
PREVENTION	2,74 €	1,89 €	1,07 €
COLLECTE	53,01 €	66,63 €	60,22 €
TRAITEMENT	71,27 €	89,71 €	105,02 €
COUT TOTAL	127,02 €	158,23 €	166,31 €

▪ Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Ci-dessous la projection jusqu'en 2025 du ratio de désendettement du Sigidurs : a noter qu'il varie selon la prospective.

Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement



En intégrant le CA 2021 prévisionnel à date, le ratio de désendettement pour l'année 2021 est de 8,9 ans. Concernant l'année 2022, il est estimé à 7,7 ans en prenant en considération le BP 2022.

Cela s'explique par le montant de l'épargne brute en 2022 qui diminue de moitié soit passant à 2,1M€ contre 4,2M€ en 2021. La trajectoire de la TGAP à la hausse a de nouveau un impact sur nos épargnes, étant comptabilisée dans les dépenses de fonctionnement.

▪ Taux de TEOM des EPCI

	2019	2020	2021
CARPF	6,94%	6,94%	6,94%
CAPV	6,25%	6,36%	6,24%
C3PF	8,31%	7,97%	7,54%

Pour information, taux de TEOM :

CAPV (EMERAUDE)	TEOM 2019	TEOM 2020	TEOM 2021
ANDILLY	5,93%	6,43%	7,16%
DEUIL-LA-BARRE	6,20%	6,59%	7,10%
ENGHIEN-LES-BAINS	4,73%	5,04%	5,36%
GROSLAY	7,00%	7,64%	7,93%
MARGENCY	4,63%	4,96%	5,21%
MONTLIGNON	7,75%	8,34%	8,90%
MONTMAGNY	7,83%	8,40%	9,21%
MONTMORENCY	5,62%	6,07%	6,57%
SAINT-GRATIEN	5,65%	6,00%	6,67%
SAINT-PRIX	6,64%	7,16%	7,50%
SOISSY-SOUS-MONTMORENCY	5,63%	6,10%	6,68%

C3PF (TRI-OR)	TEOM 2019	TEOM 2020	TEOM 2021
ASNIERE SUR OISE	8,69%	8,79%	9,29%
BAILLET EN France	8,42%	8,51%	7,77%
BELLOY EN France	9,05%	9,15%	9,89%
MAFFLIERS	9,07%	9,17%	9,71%
MONTSOULT	9,25%	9,35%	9,57%
SAINT MARTIN DU TERTRE	9,60%	9,71%	10,57%
SEUGY	92,00%	9,02%	9,20%
VIARME	10,06%	10,17%	10,61%
VILLAINES SOUS BOIS	8,51%	8,60%	8,50%

Prospective 2022>2025 et +

Plan Pluriannuelle d'Investissement

Service Gestionnaire	Libellé Opération	Coût total Opération	Réalizations antérieurs	2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions < N+5	Prévision de Financement		
										Fonds Propres	Subventions	Emprunts
Communication	Covering Camion De Livraison	25 000,00		25 000,00						100%	0%	0%
Communication	Covering Bornes	25 000,00			25 000,00					100%	0%	0%
Communication	Campagne Prévention	25 000,00			25 000,00					100%	0%	0%
Communication	Panneaux Électroniques 77	20 000,00					20 000,00			100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Habillage Cve	16 450 000,00	75 000,00		100 000,00	600 000,00	3 200 000,00	7 075 000,00	5 400 000,00	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Création Chaufferie Csr	44 850 000,00	25 000,00		100 000,00		2 700 000,00	8 050 000,00	33 925 000,00	0%	19%	81%
Centre de Valorisation Énergétique	Raccordement Sivlbg	3 540 000,00	200 000,00	-			100 000,00	3 240 000,00	-	0%	0%	100%
Centre de Valorisation Énergétique	Déviation Réseau Es Sarcelles Energies	1 425 000,00	25 000,00				200 000,00	1 000 000,00	200 000,00	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Remplacement Réseau Sarcelles Energies	3 290 000,00	-	-			50 000,00	3 240 000,00	-	70%	30%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Revamping Du Sncc Yokogawa	1 090 000,00	15 000,00	25 000,00	1 050 000,00	-	-	-	-	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Implantation De Ramoneurs Micro Explosifs	600 000,00	-	-		300 000,00	300 000,00	-	-	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Revamping De L'Isolation Des Fours/Chaudières Et Traitement Des Fumées	250 000,00	-	-	-	-	-	-	250 000,00	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Création D'Un Magasin De Pièces Détachées	500 000,00	-	-	-	-	-	-	500 000,00	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Reprise De La Signalétique De La Voirie	40 000,00	-	10 000,00	30 000,00	-	-	-	-	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Mise En Conformité Mtd-Bref	640 000,00	-	-	40 000,00	400 000,00	200 000,00	-	-	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Upgrade Des Moyens De Détection/Lutte Contre L'Incendie	325 000,00	-	15 000,00	310 000,00	-	-	-	-	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Remplacement de la Turbine	12 075 000,00	25 000,00				50 000,00	10 000 000,00	2 000 000,00			
Informatique	Installation/Mise En Oeuvre/Hebergement/Maintenance Du Pgi	189 182,10	120 474,68	68 707,42	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Informatique	Licences Office 365	44 100,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	100%	0%	0%
Informatique	Renouvellement Infra Virtuelle	57 500,00	-		27 500,00	-	-	-	30 000,00	100%	0%	0%
Informatique	Changement Cœur De Reseau	62 000,00	-		31 000,00	-	-	-	31 000,00	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - 15 Ecrans	35 500,00	2 500,00	3 300,00	3 300,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00	100%	0%	0%

Service Gestionnaire	Libellé Opération	Coût total Opération	Réalisations antérieurs	2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions < N+5	Fonds Propres	Subventions	Emprunts
Informatique	Materiel - Pc	182 000,00	7 000,00	25 000,00	50 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Onduleurs	3 500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Telephones Portables	25 000,00	3 000,00	5 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	5 000,00	3 000,00	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Tablettes	40 000,00	4 000,00	10 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	10 000,00	4 000,00	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Ecrans - Tdu	2 000,00			2 000,00					100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Tv/Pc - Tdu	2 000,00	-	2 000,00	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Salle Reunion Mach - Collecte	6 000,00	-	6 000,00	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Ecrans Et Supports - Com	12 000,00	-	12 000,00	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Imp Traceur A0 - Com	3 500,00	-	3 500,00	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Sonorisation Comite	22 500,00	-	22 500,00	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Déchèteries	Renouveau Du Parc De Benne (Benne Réformées Mises En Place En 2008 Et 2013)	800 000,00		100 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	100 000,00	100%	0%	0%
Déchèteries	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300 000,00				400 000,00	900 000,00			100%	0%	0%
Déchèteries	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchèterie	2 800 000,00					2 800 000,00			100%	0%	0%
Centre de Tri	Construction D'Un Cdt 30 000 T/An ?	-								100%	0%	0%
Service technique	Travaux D'Aménagement Du 20Esc + Sps	2 600 000,00		600 000,00	2 000 000,00					100%	0%	0%
Service technique	Trx Désamiantage Du 20Esc	100 000,00		100 000,00						100%	0%	0%
Service technique	Pose D'Une Alarme Au 20Esc	30 000,00			30 000,00					100%	0%	0%
Service technique	Désamiantage Du Cati	150 000,00	-		150 000,00					100%	0%	0%
Service technique	Remise En État Appartement Du Cati	80 000,00				80 000,00				100%	0%	0%
Service technique	Travaux De Réaménagement Du Cati	2 103 000,00			128 000,00	1 900 000,00	75 000,00			100%	0%	0%
Service technique	Dotation Val De France	2 100 000,00		2 100 000,00						100%	0%	0%
TOTAL		97 869 777,10	508 774,68	3 139 802,42	4 337 600,00	3 599 400,00	10 625 400,00	33 380 400,00	42 481 400,00			

La mise en œuvre de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en 2020, a été réactualisé en fin d'année par les services concernés. Cet outil permet d'anticiper l'avenir en proposant une vision prospective et synthétique à 5 ans sur les dépenses des équipements.

